

Tissus ^{ET} Nouveautés

TISSUES & DRY GOODS

FEVRIER 1911

Etoffes à Robes de Priestley

— POUR LE PRINTEMPS 1911. —

Le moyen le plus sûr d'augmenter vos affaires en étoffes à robes est de mettre au premier rang les étoffes Priestley

Les Etoffes

Priestley

Ont du Cachet et sont Supérieures.
Cette combinaison est parfaitement
représentée dans le Drap le plus nouveau

“ Health Coating ”

Le nom

Priestley

est estampé toutes les cinq verges sur
la lisière.

Mohairs à Rayures Fines

Panamas à Rayures Fines

Serges à Rayures Fines

ETOFFES NOIRES DE PRIESTLEY

Ottoman Véronèse

Résilda Granulé

Cordé Rainham

Mongolia en Laine

Voiles

Panamas

Taffetas

Cravenettes

Eudoras

SEULS AGENTS POUR LES ETOFFES DE PRIESTLEY

GREENSHIELDS LIMITED, MONTREAL.

TISSUS ET NOUVEAUTES



Corticelli

et les Rubans



Les marchands du Canada entier ont été prompts à apprécier les avantages offerts par cette Compagnie, quand elle a consacré ses efforts à la production des Rubans.

Les Rubans

de Soie

Pure Teinte

Corticelli

Etablissent un Commerce Permanent de Rubans.

Les préparatifs pour le Printemps comprennent une variété merveilleuse de Rubans Français Fantaisie, et tous les rubans ordinaires en petites et grandes largeurs.

VOYEZ NOS ECHANTILLONS

STOCKS A MONTREAL, TORONTO ET WINNIPEG.

Corticelli Silk Company, Limited.

BUREAU PRINCIPAL A ST-JEAN, P. Q.

ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU LE PLUS RAPPROCHÉ.

SALLES DE VENTE :

22 rue Ste-Hélène, MONTRÉAL.

24-26 rue Wellington Ouest, TORONTO.

56 rue Albert, WINNIPEG.

91a rue York, SYDNEY, N. S. W.

318 rue Homer, VANCOUVER.

AJUSTAGE

STYLE

"Pullan Garment"

"LE COSTUME DE LA SAISON"

Les Vêtements Pullan s'ajustent
parfaitement.

Offre Spéciale d'Echantillons

Un costume de \$10.00
se vendant \$15.00

Un costume de \$11.00
se vendant \$16.00

Un paletot de \$3.75
se vendant \$5.50

Un paletot pour la P. uie de \$5.50
se vendant \$8.00

Une jupe de \$3.50
se vendant \$5.00

Dépense \$33.75 — Profit \$16.25

Termes: 2% 30 jours 1er Avril

Vous devriez avoir un de ces
assortiments d'échantillons.

Nous envoyons la collection choisie
aux marchands de toutes
les parties du pays.

Envoyez-nous une carte postale
aujourd'hui.

Commandez des stocks par
grandeurs quand vous verrez
les valeurs.



287

Les Vêtements Pullan rap-
portent un bon profit au
marchand.

Les ordres par lettres, forts ou
faibles, recevront une at-
tention soigneuse.

Demandez des échantillons des
Nouveaux Costumes, Paletots
et Jupes Nouveauté, et laissez-
nous vous prouver l'efficacité
de notre Service d'Ordres par
Lettres.

Demandez des Echantillons
aujourd'hui même.

Catalogue de 30 Pages envoyé
immédiatement sur demande.
Il vous sera profitable d'en
avoir un exemplaire.

Fait en fine Serge Française, Vénitiens ou Panamas,
toutes couleurs, Doublure Soie. \$11.00, Prix large.

EDIFICE
PULLAN

M. Pullan & Sons

Coin des rues Bay et
Wellington, Toronto

MAISON
FONDÉE
EN 1902

"Maison Exclusive de Manteaux Costumes et Jupes"

FINI

VALEUR

C'est le moment, Mr. le Marchand,
de mettre en stock un assorti-
ment de printemps
de nos

MANTEAUX POUR LA PLUIE.

Voyez nos Echantillons.

Chaque ligne a des attractions distinctes, qui lui sont propres,
pour la vente.

Matthews, Towers & Co.

Fournitures Exclusives pour Hommes.

MONTREAL.

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal. Téléphones Est 1185-118, Boîte de Poste 917. Abonnement: dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. XIII

MONTREAL, FEVRIER

No 2

SEPTIEME CONVENTION ANNUELLE

Pour la Province de Québec

— DE —

L'association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée.

Mercredi le 15 et Jeudi le 16^e Février 1911.

PREMIERE JOURNEE

Mercredi, 15 février, Séance du matin.

La séance d'ouverture de la Convention a eu lieu à 10 heures a. m. le mercredi 15 février et, conformément à l'ordre du jour, il a été procédé à l'enregistrement des délégués.

Etaient présents: MM. P. J. Côté, Québec, 1er vice-président de l'association; L. F. Falardeau, J. A. Vézina, T. Béland, Québec; Joseph Viel, Rivière du Loup; J. D. O. Picard, O. Lemire, J. D. Boileau, Montréal; Jean Simon, Longueuil; J. Plamondon, Québec; Arthur Léger, Président de l'Association des Marchands-Détailliers de Montréal; J. A. Labonté, J. P. Gervais, Montréal; S. Ménard et J. A. Ménard, Cascade Point; J. W. Léger, Vaudreuil; W. E. Ranger, Lachine; Euclide Ranger, Les Cèdres; F. X. Demers, Ste-Anne de Bellevue; H. Lambert, L'Assomption; M. Gascon, J. A. Doré, Montréal; Charles Auger, Ville St-Pierre; P. E. Beaudoin, Thetford Mines; J. A. Beaudoin, East Angus; Avaré, Beauce Jct.; S. Côté, Buckingham; M. J. I. Roy, Ste-Anne de Lapocatière; W. J. Plamondon, Québec; J. Charland, Qué.; J. E. Deslauriers, Montréal; O. B. Séguin, Charlemagne; C. Verville, Montréal; J. A. Ménard, Farnham; H. de la Barre, St-Ours; J. Proulx, Rivière du Loup; J. G. Boyce, Québec; A. Laniel, Montréal; H. Brisebois, St-Martin; Albert Messier, E. Thibaudeau, Montréal;

A. Paquette, Montréal; A. M. Bissonnette, ex-M. P. P., Les Cèdes; C. Gagnon, L'Acadie; T. Auclair, Chambly Canton; P. A. Lefebvre, St-Hyacinthe; O. Fournier, W. Brouillet, F. O. Ranger, J. A. Jetté, J. P. Gervais, J. O. Gareau, Montréal; C. E. Michaud, Ile Verte; C. R. Laisalle, A. Sarrasin, L. A. Picard, J. G. A. Pillon, J. F. A. Alain et A. T. Vallières, Montréal; O. P. Vignault, Lachine; A. Jodoin, Varennes, J. A. Beaudry, Montréal.

Avant de procéder à la formation des divers comités, il a été nommé un comité provisoire chargé de proposer les noms des membres des divers comités, il était composé de MM. J. G. Watson, T. Béland et J. A. Beaudry.

Il est alors procédé à la formation des différents comités comme suit:

Comité Fédéral: Président, J. O. Gareau; J. D. O. Picard, A. Léger, J. D. Boileau, J. A. Ménard, J. Plamondon, W. E. Ranger, A. M. Bissonnette.

Comité Provincial: Président, P. J. Côté; P. E. Beaudoin, C. E. Michaud, J. A. Doré, J. Charland, J. J. Boyce, O. Fournier.

Comité des Sections: Président, A. Laniel; J. A. Labonté, A. Jodoin, Henri de LaBarre, St-Ours; O. Vignault, Alb. Messier, H. Lambert, L'Assomption; Chs. Auger, A. Paquette, F. Ménard.

Comité Général: Président, L. F. Falardeau, Jos. Roy, Ste-Anne de Lapocatière, A. A. Avaré, Beauce Jct., J. A. Beaudoin, East Angus; J. E. Deslauriers, Montréal; J. Proulx, Riv. du Loup; H.

Brisebois, St-Martin; O. B. Séguin, Charlemagne.

Comité Spécial: Président, O. Lemire; S. Côté, Buckingham; G. Verville, Montréal; E. Thibaudeau, Montréal; Jos. Viel, Riv. du Loup; J. O. Desrochers, Montréal; P. J. Payette, J. Simon, Longueuil; F. X. Demers, Ste-Anne de Bellevue; J. W. Ranger, E. Ranger.

Après la formation des comités, a eu lieu la réception des "Résolutions" qui ont été mises devant les dits comités qui devront faire rapport.

La séance a été ajournée à 2 heures 30 min. p. m.

Séance de l'après-midi

À la reprise des travaux, l'après-midi, le Président de la Succursale de Montréal et les Présidents des différentes Sections présentent leurs souhaits de bienvenue aux délégués.

Le Président de la Succursale de Montréal, M. A. Léger s'exprima ainsi:

Messieurs,

J'ai l'honneur d'être appelé de nouveau à vous souhaiter la bienvenue, et croyez bien qu'il m'est très agréable de saluer et de remercier les hommes dévoués, venus de toutes parts afin d'éclairer nos délibérations de leurs lumières et de leur expérience.

Vous donnez là, Messieurs, un exemple d'esprit de solidarité qui portera ses fruits. Tous ne comprennent pas comme vous, Messieurs, le besoin qu'ont les marchands de s'unir, de s'entraider pour ré-

sister aux assauts qui leur sont livrés, et qui tendent de plus en plus à restreindre notre liberté d'action. A vrai dire, la majorité de nos confrères comptent sur le dévouement d'hommes qui ne craignent ni de se déplacer, ni de délaisser un moment leurs propres affaires, pour s'occuper de la cause commune.

Je n'ai pas à vous rappeler le programme de cette convention. Le but qui domine, celui que nous tendons tous à faire prévaloir, a pour objet la prospérité du commerce de détail. Pour l'atteindre, nous étudierons ensemble les mesures qui peuvent nous garantir contre de nouvel-

les par vos délibérations et les mesures que vous prendrez, vous écartez tout ce qui pourrait nous porter obstacle.

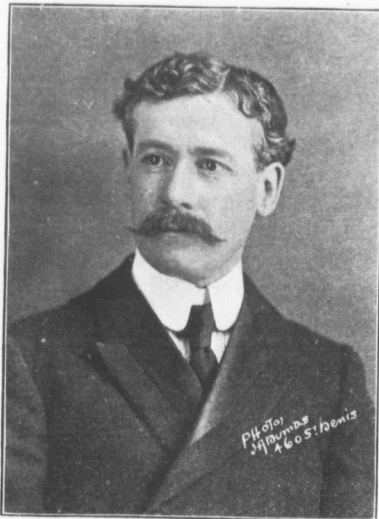
Donc, Messieurs, les membres de la succursale de Montréal sont bien aise d'avoir l'occasion de vous recevoir dans cette ville, et ils feront de leur mieux pour rendre votre séjour au milieu d'eux le plus agréable possible.

Nous espérons que les travaux de cette Convention seront de nature à produire les meilleurs résultats.

Encore une fois, Messieurs, nous avons beaucoup de plaisir à vous dire: "Soyez les bienvenus parmi nous."

nus en grand nombre, ce qui prouve que l'Association commence à intéresser davantage les commerçants de détail, ce qui est d'un bon augure pour l'avenir.

M. J. D. Boileau, Président de la Section des Euticiens, se déclare très satisfait que Montréal ait eu l'honneur de tenir cette Convention, et, comme Montréalais, c'est de tout coeur qu'il souhaite la bienvenue aux délégués. Nous nous efforcerons, dit-il, de former une Association puissante dont les membres soient bien unis et dont les travaux soient bien suivis; nous sommes sur la voie de la réussite et nous pouvons constater déjà



M. W. U. Boivin, Montréal
Réélu Président du Bureau Provincial

les lois arbitraires ayant nom sociétés coopératives, ou sous toute autre forme.

Le Canada se peuple rapidement, et je crois que le recensement qui aura lieu cette année même nous apportera sur ce rapport une agréable surprise. Nos industries se développent, les terres se défrichent, la production augmente dans tous les champs de notre activité nationale; notre commerce intérieur s'accroît, nos moyens de transport par terre et par eau grandissent sans cesse.

Quand tout progresse autour de nous, pourquoi le commerce de détail ne progresserait-il pas, lui aussi? Il s'est accumulé des épargnes dans le public, et jamais la faculté d'achat du public canadien n'a été aussi grande qu'elle l'est maintenant.

Tout nous fait donc présager un commerce de détail prospère, et c'est sur cette pensée que je veux m'arrêter, sachant

M. J. O. Gareau, Président de la Section des Marchands de Nouveautés, s'unit au Président de la Succursale de Montréal pour souhaiter la bienvenue aux délégués. "Nous avons besoin, dit-il, de discuter nos affaires en commun, voir à ce qui nous manque et remédier aux difficultés qui se présentent sans cesse. J'espère, ajoute-t-il, que les délégués s'en retourneront chez eux non seulement avec la satisfaction du devoir accompli, mais aussi en conservant un excellent souvenir de leurs confrères qu'ils auront rencontrés à cette Convention."

M. C. R. Lasalle, Président de la Section des Marchands de Chaussures, dit qu'il est heureux, au nom de la Section qu'il représente, de saluer les délégués et de leur souhaiter un excellent séjour dans la métropole pendant les deux jours de la Convention. Il est heureux également de voir que les délégués sont ve-

d'immenses progrès. L'action de l'Association n'a pas été vaine et déjà nous avons récolté les fruits de son travail, dans maintes directions.

M. W. U. Boivin, Président provincial a répondu aux adresses de bienvenue dans les termes suivants:

Le Président de la Succursale de Montréal et les Présidents des différentes Sections ont bien voulu souhaiter la bienvenue aux Officiers et aux Membres du Bureau Provincial de notre Association. C'est une preuve de la bonne camaraderie qui existe entre les différentes Sections de notre Association.

L'hospitalité de la Succursale de Montréal nous est bien connue et nous jouissons encore de la même réception qui nous a été faite lors de notre dernière Convention Annuelle. Cette hospitalité nous est si bien connue que les membres

du Bureau. Exécutif du Bureau Provincial ont quelque peu hésité à accepter une deuxième fois l'invitation qui nous a été faite de tenir cette Convention à Montréal.



M. P. J. Côté, Québec,
Réélu 1er Vice-Président du Bureau
Provincial

Comme Président du Bureau Provincial, je dois d'abord remercier les Officiers et les Membres de la Succursale de Montréal et aussi des différentes Sections pour les souhaits de Bienvenue qu'ils ont bien voulu nous offrir.

Je tiens aussi à remercier les délégués des différentes Succursales qui se sont fait un devoir d'être présents aujourd'hui. Je remercie aussi les Marchands qui ont répondu à notre appel et, qui, bien qu'ils ne soient pas encore membres de notre Association, ont bien voulu se déranger pour venir seconder nos efforts dans le travail que nous avons entrepris.

Il est indiscutable que les conditions du commerce de détail sont loin d'être satisfaisantes. Les Marchands Détailliers ne sont certes pas rémunérés pour les services qu'ils rendent au public. Il est regrettable de constater tous les jours que cette question est si peu comprise du consommateur.

L'un des objets principaux de l'Association est de réunir les marchands pour étudier les meilleurs moyens à prendre pour assurer au public un meilleur service, et surtout empêcher les fraudes qui se commettent assez souvent dans le commerce au détriment du public.

Notre Association a pour but d'aider le marchand honnête à faire un commerce honnête, et d'empêcher les marchands malhonnêtes de prendre avantage sur le public.

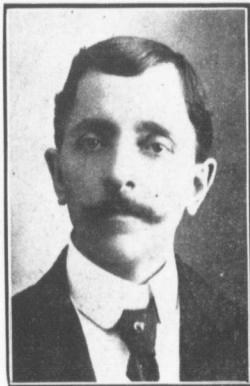
Nous désirons aussi que nos relations avec les manufacturiers et les marchands de gros, tout en étant amicales soient de nature à accorder aux marchands détailliers la protection à laquelle ils ont droit.

Après avoir étudié le problème de la

distribution de la marchandise, nous être rendu compte, preuves en mains, qu'il est plus économique et plus avantageux pour le public que cette distribution soit faite par l'entremise du marchand de gros et du marchand de détail, nous avons à plusieurs reprises exprimé l'opinion que, vu que ce système est le résultat de l'expérience pratique en Economie Commerciale, il est nécessaire de prendre des mesures pour protéger ce système et l'améliorer, si possible.

Vous serez appelé, au cours de cette convention, à exprimer votre opinion sur ce sujet, et à suggérer tout moyen ou toute méthode qui sera jugé efficace pour atteindre ce but.

Je demande à tous, et à chacun des délégués, de bien vouloir apporter leur meilleure attention aux différentes questions qui seront soumises à votre considération, et je vous invite principalement à vous intéresser à la discussion.



M. A. Laniel, Montréal
Réélu 2e Vice-Président du Bureau
Provincial

Je vous rappellerai que tous les membres ont le même droit de prendre part à cette discussion, et comme Président, je m'efforcerai de rendre justice à tous également.

Ont ensuite pris la parole en remerciements des souhaits de bienvenue, les délégués suivants:

M. J. G. Watson, ex-président fédéral; M. P. J. Côté, de Québec; L. F. Falardeau, Québec; T. Béland, Québec; P. E. Beaudoin, Thetford Mines; MM. A. Laniel, C. E. Michaud, Jos. Viel, Jos. Roy, J. G. Boyce, J. A. Beaudry, J. A. Fillon, A. M. Bissonnette, T. Auclair, C. Gagnon, W. E. Ranger, J. A. Ménard, S. Côté, A. A. Avard.

A la suite de ces discours, il est conformément à l'ordre du jour, procédé à l'appel des officiers.

Etaient présents: MM. W. Boivin, président; P. J. Côté, 1er vice-président; O. Laniel, 2e vice-président; P. E. Beaudoin, trésorier; J. A. Beaudry, secrétaire; J. G. Watson, auditeur.

Les minutes de la convention précédente ont été lues et adoptées sur proposition de M. J. O. Gareau, secondé par M. A. Léger.

Le rapport du Président se trouve compris dans celui du secrétaire dont il est donné lecture comme suit:

Monsieur le Président, MM. les Membres du Bureau Provincial.

Je suis bien aise de vous rencontrer de nouveau à l'occasion de cette Septième Convention Annuelle du Bureau Provincial pour la Province de Québec de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée.

Je dois d'abord vous remercier d'avoir bien voulu vous déplacer pour venir assister à cette Convention et prêter votre concours dans le mouvement qui a été entrepris pour améliorer les conditions du commerce.

Comme vous pourrez le constater, le rapport que j'ai à vous présenter ne couvre pratiquement qu'une période de six mois, la dernière Convention ayant eu lieu au mois de Juillet dernier. Depuis cette date, les Officiers du Bureau Provincial ont eu devoir s'efforcer tout particulièrement d'organiser de nouvelles sections de commerce, et aussi de nouvelles Succursales. Nous avons réussi à organiser les succursales de Témiscouata, Rimouski, L'Islet et Kamouraska. Nous avons également formé à Montréal de nouvelles sections de commerce.

Tel que vous pourrez le constater par



M. J. A. Beaudry, Montréal,
Réélu Secrétaire du Bureau Provincial

le rapport financier, l'Association est aujourd'hui plus prospère que jamais. Les Marchands dans toutes les lignes de com-

mercé semblent comprendre toute la nécessité qu'il y a pour eux de s'organiser et de prendre avantage des pouvoirs obtenus en vertu de la Charte qui nous a été accordée l'an dernier.



M. J. G. Watson, Montréal
Révêlu Auditeur du Bureau Provincial

Pendant la période précitée, nous avons enrôlé au delà de 250 membres nouveaux, ce qui est un bon indice du sentiment qui existe parmi les Marchands au sujet de notre Association.

Relativement à la résolution qui a été adoptée à la dernière Convention, suggérant au Gouvernement de la Province de Québec d'établir un Bureau chargé de recueillir les renseignements qui devraient servir à préparer la Législature commerciale, je dois vous dire qu'il n'a pas été donné suite à cette résolution, et il vous appartient au cours de cette Convention de réitérer votre demande.

La Constitution de l'Association a été amendée, tel que recommandé par notre Convention l'an dernier.

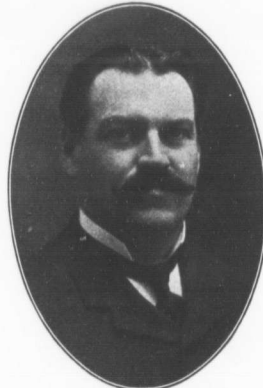
Au sujet de la résolution adoptée concernant l'opposition au Bill des Sociétés Coopératives, je dois vous dire que ces projets de loi ont été introduits de nouveau au Parlement Fédéral, que l'un de ces Bills, concernant les Sociétés Coopératives de Crédit a été l'objet d'une assez longue discussion au Parlement et qu'une forte opposition y a été faite. Je puis ajouter que cette opposition est basée sur les arguments que nous avons présentés en différentes occasions, ce qui démontre que nous avons certes raison. Ces deux bills seront considérés de nouveau en temps et lieu au cours de cette Convention, et vous serez appelés de nouveau à vous prononcer sur leur mérite.

La résolution qui a été adoptée concernant la recommandation d'encourager le système du maintien des prix dans les spécialités a été l'objet de la considération spéciale des officiers du Bureau Pro-

vincial, aussi du Bureau Fédéral de l'Association, et plusieurs manufacturiers semblent avoir reconnu la justesse de notre demande. Aussi, un grand nombre ont adopté ce système de placer leurs marchandises sur le marché, et un plus grand nombre encore sembleraient disposés à adopter cette manière de voir et à protéger les Marchands Détailliers contre cette catégorie de marchands qui font une pratique de démoraliser les conditions du commerce, dans l'espoir d'en retirer un bénéfice personnel.

Vous serez sans doute appelés encore une fois au cours de cette Convention à étudier les avantages que ce système comporte.

Plusieurs assemblées ont eu lieu en vue de considérer les moyens efficaces que l'on devrait prendre pour empêcher la publicité qui est de nature à tromper le public sur la qualité de la marchandise, ou la valeur de la marchandise. Il



M. Fred. C. Larivière, Montréal
Président de la Chambre de Commerce
du District de Montréal

a été trouvé que le Code Criminel, dans sa forme actuelle, contient certaines dispositions qui permettent de protéger le public, et de forcer le commerçant à livrer la marchandise, tel que déterminé, et vous aurez à indiquer quelles sont les mesures que vous désirez qui soient prises pour faire respecter les dispositions de cet article du Code Criminel.

Nous avons également trouvé que la plainte faite à la dernière Convention par les Marchands de Nouveautés, démontrant qu'une quantité considérable de marchandises de leur commerce ne mesurent pas la quantité facturée tombe également sous cet article du Code Criminel précité, et j'espère qu'il sera possible à cette Convention de suggérer les mesures qui devront être prises pour protéger le commerce contre cet abus.

Au sujet de cette résolution qui a été

adoptée exprimant l'opinion que les Marchands Détailliers sont en faveur de l'exécution immédiate du Canal de la Baie Georgienne, je dois vous dire que cette question est pratiquement décidée, et que des subsides sont demandés au Parlement à la présente Session pour l'exécution de ces travaux.

Au sujet de la résolution qui a été adoptée concernant la saisie des salaires des employés du Gouvernement, je dois vous dire qu'un Bill a été présenté à la présente Session du Parlement Canadien, demandant que les salaires des employés du Gouvernement soient saisissables jusqu'à concurrence de 20%, et si cette mesure est adoptée, nous croyons qu'elle sera de nature à rendre service au commerce.

La Succursale des Marchands de Nouveautés, celle des Pharmaciens, celle des Marchands de Chaussures et celle des Epiciers, ont nommé lors de la dernière sections respectives. Ces divers comités section respective. Ces divers comités se sont assemblés, ont fait l'élection de leurs officiers, et ont commencé leur travail.

Cependant, il n'a pas été possible à ces comités d'accomplir autant de travail qu'ils l'auraient désiré, par le fait que les questions qu'ils ont à traiter présentent de grandes difficultés, et comme ce travail est plutôt un travail d'éducation et qu'il est nécessaire de s'entendre avec les Marchands de Gros et les Manufacturiers, il ne faut donc pas s'attendre à des résultats immédiats. Cependant, il a été possible au Comité des Quincailliers d'avoir diverses entrevues avec les Marchands de Gros et les Manufacturiers de



M. J. O. Gareau, Montréal,
Président de la Section des Marchands
de Nouveautés

ciment et d'obtenir une certaine protection qui n'existait pas précédemment.

Le Comité des Marchands de Nouveautés s'est aussi rencontré avec les repré-

sentants de l'Association des Marchands de Nouveautés en Gros, et tout fait prévoir que les résultats qu'ils obtiendront seront au bénéfice du commerce en général.



M. Arthur Léger, Montréal
Président de la Section des Quincailliers et de la succursale de Montréal

Le Bureau Fédéral de l'Association s'est offert de considérer les différentes résolutions qui lui avaient été référées à notre dernière Convention.

J'ose espérer, Messieurs, que ce rapport sera trouvé satisfaisant, malgré qu'il ne soit peut-être pas aussi bon que nous aimerions à le voir, mais je vous prie de prendre en considération les ressources dont les Officiers Provinciaux pouvaient disposer pour mener à bonne fin le travail qui leur avait été confié. Ce travail présente beaucoup de difficultés et demande beaucoup de persévérance. Si vous voulez bien vous rappeler les débuts de notre Association, les difficultés qu'il a fallu surmonter, les conditions qui existaient alors, et les comparer à la situation présente de l'Association, je crois que vous conviendrez avec moi que les perspectives d'aujourd'hui sont plus encourageantes que jamais.

Tous les Marchands reconnaissent aujourd'hui la valeur de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Inc. les services qu'elle peut rendre, et ce qui reste à faire maintenant est d'organiser les différentes sections, de manière à ce qu'elles puissent retirer de leur organisation un bénéfice pécunier.

Ce travail est en bonne voie de progrès, et j'ose espérer qu'à la prochaine Convention Annuelle, il sera possible de faire rapport que le but que nous poursuivons est pratiquement atteint. Avant de terminer ce rapport, Messieurs, je dois avoir dit que le Président et les Officiers du Bureau Provincial se sont dévoués de leur mieux pour tâcher d'améliorer les conditions du commerce de détail, et qu'en chaque occasion ils n'ont pas manqué d'accomplir leur devoir.

Bien à vous,
Secrétaire Provincial.

Montréal, 15 février 1914.

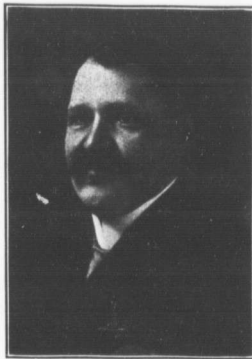
Il est également donné lecture du rapport financier qui est trouvé très satisfaisant.

L'Auditeur, de son côté, présente son rapport.

Tous ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

La séance est alors ajournée pour permettre aux différents comités de se réunir pour faire rapport sur les diverses résolutions qui leur ont été soumises.

Le soir, à 8 heures, les délégués à la Convention se réunissaient au Club Ca-



M. J. D. Boileau, Montréal
Président de la Section des Epiciers

nadien où ils étaient les hôtes des officiers de la Succursale de Montréal.

La table d'honneur était présidée par M. Arthur Léger, président de la Succursale de Montréal, ayant à sa droite M. W. U. Boivin, Président Général de l'Association et, à sa gauche, M. J. A. Beaudry, Secrétaire de l'Association; M. Fred. C. Larivière, Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, ainsi que M. J. G. Watson, ex-président de l'Association fédérale.

Remarqués également: MM. Ludger Gravel, F. Foy, J. A. Ménard, Farnham; Th. P. Oakes, Paul Gagnon, C. R. LaSalle, L. Adelstein, J. P. Alain, F. Duchesne, J. O. Boulterice, J. G. A. Filion, U. St-Onge, de Valleyfield; J. O. Léger, de Vaudreuil; D. M. Bissonnette, des Gèdres; J. A. Vézina, de Québec; J. D. O. Picard, de Québec; Jos. Charland, J. O. Gareau, C. Beaudoin, J. Plamondon, de Québec; J. R. Deslauriers, E. F. Falardeau, de Québec; A. Daniel, 2e vice-président; O. Normandin, P. J. Côté, Québec; T. Béland,

Québec; Jos. Viel, Rivière du Loup; S. Côté, Buckingham; Henri Delabarre, St-Ours; J. S. Proulx, Rivière du Loup; O. Lemire, J. A. Labonté, John J. Boyce, de Québec; Jos. Roy, Ste-Anne la Pocatière; Olivier Décarie, J. A. Doré, J. D. Boileau, O. Fournier, C. Eug. Michaud, Témiscouata, les représentants des journaux.

Le menu était excellent et les convives y firent honneur. A la fin du banquet, le Président, M. A. Léger, proposa la santé du Roi, puis celle des Officiers du Bureau Provincial. A cette dernière santé répondirent MM. W. U. Boivin, P. J. Côté, A. Laniel, P. E. Beaudoin et J. A. Beaudry.

M. J. O. Gareau porta la santé de la Chambre de Commerce du District de Montréal à laquelle répondit M. Fred. C. Larivière, président de la dite Chambre.

MM. T. Béland, J. G. Watson et J. D. Boileau prirent successivement la parole et le banquet se termina par le chant de "O Canada" admirablement rendu par M. Deslauriers.

DEUXIEME JOURNEE

Jeudi, 16 février — Séance du matin.

La séance ouvre à 10 heures a.m. et M. T. Béland est appelé à présider pendant la durée des élections des Officiers et des Délégués à la Convention fédérale qui aura lieu à Toronto au mois de mars.

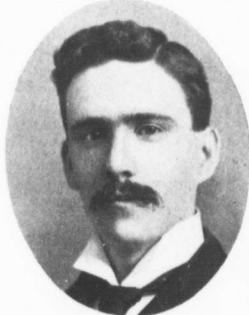
MM. J. E. Deslauriers et J. F. A. Alain sont nommés scrutateurs.

Ont été élus par acclamation:
Président du Bureau Provincial—M. W. U. Boivin, Montréal;

1er Vice-Président du Bureau Provincial—M. P. J. Côté, Québec;

2e Vice-Président du Bureau Provincial—M. A. Laniel, Montréal;

Trésorier du Bureau Provincial—M. P. E. Beaudoin, Thetford Mines;



M. J. G. A. Filion, Montréal,
Président de la Section des Pharmaciens

Secrétaire du Bureau Provincial—M. J. A. Beaudry, Montréal;

Auditeur du Bureau Provincial—M. J. G. Watson, Montréal.

Ont été délégués pour représenter le

Bureau Provincial à la Convention Fédérale: MM. W. U. Boivin, P. J. Gôlé, A. Lanier, J. O. Gareau et J. A. Beaudry.

Séance de l'après-midi

Il est donné lecture des Rapports des différents Comités sur les Résolutions, qu'ils ont étudiées et les Résolutions suivantes ont été adoptées:

RESOLUTION No. 1.—Que cette Convention désire exprimer de nouveau l'opinion qu'elle verrait avec plaisir le Gouvernement de la Province de Québec établir un Bureau de Renseignements dont le but serait de rendre la Législation Commerciale qui lui est soumise aussi utile et pratique que possible, sous la surveillance d'un Ministre de la Couronne.—Adoptée.

RESOLUTION No. 2.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion qu'elle est vivement opposée à ce que des privilèges spéciaux soient accordés par le Parlement Fédéral dans le but de faciliter la formation de Sociétés Coopératives.—Adoptée.

RESOLUTION No. 3.—Que cette Convention se déclare de nouveau opposée à tout système de primes ou cadeaux pour l'achat de marchandises ou autres plans d'annonce qui peuvent être considérés comme des appâts pour le public à acheter des marchandises quelconques, et que copie de cette résolution soit envoyée au Bureau Fédéral le priant d'adresser copie de cette résolution à tous les manufacturiers et commerçants qui ont adopté cette méthode.—Adoptée.

RESOLUTION No. 4.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion qu'elle est opposée à tout système ou méthode qui est de nature à détruire l'effort individuel dans l'industrie et le commerce, reconnaissant le principe que la distribution de la marchandise se fait plus économiquement par l'intermédiaire du marchand individuel, et que celui-ci offre au public plus de sécurité que toute autre méthode de distribution.—Adoptée.

RESOLUTION No. 5.—Que cette Convention se déclare de nouveau en faveur du maintien des prix sur tout article portant une Marque de Commerce, et recommande à tous les marchands détaillants de faire un effort tout particulier pour aider les manufacturiers qui ont adopté ce système.—Adoptée.

RESOLUTION No. 6.—Que cette Convention désire se prononcer contre tout système de publicité qui est de nature à tromper le public, soit sur la quantité ou la qualité, ou encore la valeur de la marchandise, ou sa fabrication ou sa provenance, ou tout système qui est de nature à faire espérer au public un avantage qui n'existe pas en réalité, et cette Convention demande au Bureau Fédéral

de faire toutes les démarches nécessaires pour faire respecter les prévisions du Code Criminel sur ce sujet.—Adoptée.

RESOLUTION No. 7.—Que cette Convention recommande au Bureau Fédéral l'établissement d'un service de renseignements qui aura pour objet de renseigner les membres de l'Association sur la moralité et la manière de travailler des commis et employés qu'ils désiraient prendre à leur service.—Adoptée.

RESOLUTION No. 8.—Que cette Convention recommande au Bureau Fédéral l'établissement d'un service de renseignements à l'effet de pouvoir à l'aide de ce service faire connaître aux membres de l'Association le nom et l'adresse des personnes, qui font une pratique de ne pas payer leurs fournisseurs.—Adoptée.



M. T. Béland, Député de Québec
Ex-Président Provincial

RESOLUTION No. 9.—Que cette Convention désire réitérer sa demande au Gouvernement Fédéral à l'effet d'organiser un Département de Commerce sur des bases semblables à l'organisation du Bureau de la Commission des Chemins de Fer.—Adoptée.

RESOLUTION No. 10.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion que le commerce de détail en général a beaucoup à souffrir d'une compétition déloyale de la part des Magasins faisant affaires par la maille, et nous croyons que le meilleur moyen d'enrayer cette compétition serait d'entreprendre une campagne d'éducation parmi le public, et qu'à fin d'atteindre ce but plus économiquement et plus sûrement, les Officiers Exécutifs du Bureau Provincial soient requis de préparer une brochure établissant les faits et les arguments en ce sens, et que les marchands des différents villages et villes pourront acheter et distribuer à leurs frais.—Adoptée.

RESOLUTION No. 11.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion que les Marchands Détaillants de la Province de

Québec ont beaucoup à souffrir d'une concurrence déloyale de la part des Colporteurs qui voyagent de municipalité en municipalité, ne contribuant en aucune manière au maintien de ces municipalités, et qui n'offrent pas au public les mêmes garanties d'honnêteté en ce qui concerne la qualité de la marchandise, et que le Bureau Provincial soit requis de faire les démarches nécessaires auprès du Gouvernement Provincial pour augmenter la licence de ces Colporteurs, et qu'une campagne d'éducation soit entreprise auprès des Conseillers des différentes municipalités en vue d'imposer une taxe sur chaque municipalité, et que l'on attire l'attention des marchands des villes et des villages en vue de faire observer la Loi des Licences de la Province de Québec sur ce sujet. (Adoptée).

RESOLUTION No. 12.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion que la Loi Lacombe dans sa forme actuelle n'atteint pas le but pour lequel elle a été instituée, et qu'elle est une cause d'ennuis et de pertes pour les créanciers en général, et que les Officiers Exécutifs Provinciaux soient requis, après avoir reçu à cette Convention les suggestions qui seront de nature à la rendre plus utile et plus pratique, de prendre les mesures nécessaires pour faire amender cette loi à la présente session, si possible. (Adoptée).

RESOLUTION No. 13.—Que cette Convention trouve injuste que l'Inspection des Poids et Mesures soit faite aux frais et dépens des Marchands, vu que telle inspection est faite dans le but de protéger le public. Que le Bureau Fédéral soit requis de prendre les mesures nécessaires pour faire amender la Loi Fédérale, afin que l'Inspection des Poids et Mesures soit faite aux frais et dépens du Trésor Public.—Adoptée.

RESOLUTION No. 14.—Que cette Convention approuve la subvention accordée par le Parlement Fédéral à la presse canadienne, pour aider à l'établissement d'un service indépendant et efficace de nouvelles télégraphiques de la Grande-Bretagne, pour la publication dans les journaux du Canada. Nous croyons que ce service sera de nature à aider au développement du commerce. (Adoptée).

RESOLUTION No. 15.—Que cette Convention, après avoir étudié l'effet de la Loi adoptée à la dernière session de la Législature Provinciale concernant la vente en bloc de Fonds de Commerce ou de marchandises, désire exprimer l'opinion que cette Loi aura pour effet de causer des ennuis au marchand désirant vendre son fonds de commerce, sans cependant offrir aux créanciers la protection recherchée. (Référée aux Officiers Exécutifs).

RESOLUTION No. 16.—Que cette Convention est d'opinion que la Loi concer-

mail les Sociétés Coopératives Agricoles de la Province de Québec devrait être amendée de manière à spécifier clairement les droits qu'ont les cultivateurs concernant la formation de ces Sociétés Coopératives, et qu'en aucune manière ils n'ont le droit de former des Sociétés de Commerce en vertu de cet Acte. (Adoptée).

RESOLUTION No 17.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion que le Comité Provincial représentant l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Inc., devrait travailler conjointement avec un comité semblable appointé par l'Association des Marchands de Gros, dans les différentes lignes de commerce, en vue d'améliorer les relations commerciales existant entre les Détailliers et les Marchands de Gros, et aussi en vue de

L'ouverture des modes, et leur demandant d'exercer plus de surveillance à l'avenir, et que des règlements plus sévères soient établis dans chaque établissement à cette occasion. (Adoptée).

RESOLUTION No 19.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion que les employés du Gouvernement Fédéral devraient être forcés de payer leurs créanciers, de la même manière que le public en général, et que leur salaire soit saisissable, en vertu de la loi commune.

RESOLUTION No 20.—Que cette Con-Succursale de Toronto a donné avis au Bureau Fédéral de l'Association, demandant que la Constitution soit amendée, qu'il soit résolu qu'un comité spécial composé de MM. J. G. Watson, J. O. Gaureau et J. A. Beaudry, soit nommé pour

donner de faire la preuve de la preuve de la valeur des services du débiteur et, sur cette preuve, évaluer la quotité du salaire dans le jugement déclarant la saisie-arrêt tenante, et le montant ainsi fixé est traité par la suite, pour toutes les fins de la cause, comme ayant été et étant le salaire du débiteur jusqu'à ce qu'il soit établi, à la demande du débiteur ou du créancier, que le montant ainsi fixé doit être modifié."

Elle base son opposition sur ce fait que le marchand malheureux pourrait être harcelé toute sa vie durant par ses créanciers, alors que les actionnaires des compagnies à responsabilité limitée sont libérés de toute dette, en cas de mauvaises affaires. Il y a là une injustice envers le marchand particulier, que la loi ne saurait consacrer.



Un groupe de Délégués à la 7e Convention Provinciale.

déterminer le champ d'opérations de chacune de ces catégories.—Adoptée.

RESOLUTION No 18.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion qu'il serait plus avantageux pour le commerce et le public en général si un comité de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Inc. était appointé dans le but de travailler avec un comité semblable appointé par les Manufacturiers et les Marchands de Gros de Spécialités ou marchandises portant une marque de commerce, en vue de prendre les mesures nécessaires pour que les prix de ces articles soient maintenus. (Adopté).

RESOLUTION No 19.—Que cette Convention désire exprimer l'opinion qu'une lettre devrait être envoyée à tous les Marchands de Nouveautés en Gros, attirant leur attention sur le fait que des particuliers achètent beaucoup de marchandises des Marchands de Gros, lors de

étudier ces amendements, tels que soumis et fasse rapport.

RESOLUTION No 22.—Cette Convention ratifie la Constitution de l'Association et recommande à ses délégués devant le Bureau Fédéral de s'opposer à ce que cette Constitution soit changée en aucune manière lors de la prochaine Convention Fédérale.

RESOLUTION No 23.—Cette Convention s'oppose au projet présenté devant la Législature de Québec amendant les articles 891 du Code de Procédure Civile en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Si, sur un jugement rendu contre le débiteur, le créancier a fait émaner un bref de saisie-arrêt et que sur ce bref le tiers-saisi a déclaré que le débiteur est à son emploi, mais que la valeur de ses services n'est pas fixée en argent, la cour, sur requête du saisissant, peut or-

Un vote de chaleureux remerciements a été accordé aux Officiers de la Succursale par les délégués pour la réception qui leur a été faite et le banquet qui leur a été offert.

Un vote de remerciements est également accordé aux Officiers du Bureau Provincial pour l'excellent travail qu'ils ont accompli depuis la dernière Convention.

Un vote de remerciements est accordé aux journaux quotidiens ainsi qu'aux journaux de commerce.

Le choix de la date et du lieu de la prochaine Convention a été laissé à la discrétion des Officiers du Bureau Provincial.

* * *

REMARQUES JUDICIEUSES

En nous adressant le montant de son abonnement à "Tissus et Nouveautés", un de nos lecteurs nous adresse une lettre contenant des remarques très judicieuses que nous publions sans autre commentaire.

Nous remercions, toutefois, notre abonné de son appréciation flatteuse de notre journal:

Thetford Mines, Fév. 6, 1911.

Tissus et Nouveautés,
Montréal.

M. le Directeur,

En vous adressant ma souscription, il me fait plaisir de vous adresser mes félicitations au sujet de votre intéressant journal, qui est de plus en plus utile aux marchands de nouveautés qui veulent réussir en affaires. Aujourd'hui, nous pouvons nous rendre compte que tous les marchands qui réussissent, lisent et suivent avec intérêt les journaux de commerce. Ceux qui prétendent n'en avoir pas besoin, et qui savent tout sans rien apprendre sont, et resteront toujours à la queue des affaires.

Si vous en voulez la preuve, suivez la liste des faillites, et demandez à ces patrons s'ils lisaient bien attentivement les journaux de commerce. Il y en a qui les reçoivent et ne les lisent pas; ils font leurs affaires sans l'aide de qui que ce soit; j'ai appris, lorsque j'achetais leur stock à l'encan, qu'ils n'étaient pas très bien renseignés sur la valeur des marchandises et que leur stock était bien mal acheté, de 5 à 15% plus cher que celui de leur voisin, qui, lui, lisait et s'occupait d'acheter de la bonne marchandise, au plus bas prix, et des meilleures maisons connues, comment voulez-vous qu'il en soit autrement, s'ils ne connaissent pas mieux? Je suis convaincu que, pour lutter avantageusement, il n'y a rien de plus sûr que de lire attentivement ce que disent et redisent les journaux de commerce, du commencement à la fin de l'année, et encore ce ne sera pas de trop.

Bien à vous.

P. E. BEAUDOIN.

LES VOIES DE TRANSPORT ET LE DEVELOPPMENT COMMERCIAL AU CANADA

Nous donnons sur une autre page de ce numéro, un compte rendu du dernier dîner annuel de l'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion. A ce dîner, le Ministre du Travail, l'Hon. Mackenzie King, a fait des déclarations dont nous voudrions faire ressortir l'importance au point de vue commercial. Son discours empreint d'un véritable patriotisme a, à plusieurs reprises, soulevé les applaudissements de son auditoire. Et, pour le sujet qu'il a traité, la "transportation", il n'était pas d'auditoire plus en mesure d'apprécier ses paroles que les voyageurs de commerce, toujours sur la route, qui savent combien les facilités de communications favo-

risent le mouvement commercial, développent les affaires et par conséquent, la prospérité et la richesse du pays.

Ce que la Confédération signifie au point de vue politique, les moyens de communication les signifient au point de vue commercial, a dit le Ministre, et à moins que le pays ne soit relié par des moyens faciles de transport, il ne pourra être uni comme il doit l'être.

Cette considération devrait faire que le public regarde d'un oeil charitable les grosses sommes dépensées pour faciliter les transports, pour le creusage des ports et les autres entreprises de travaux publics. A ce sujet, le Ministre fit observer que tous devraient ne s'occuper que de l'intérêt du Canada tout entier sans la moindre considération des questions de clocher.

La géographie, dit l'Hon. M. King, nous enseigne que la paix perpétuelle et une

toutes sortes de marchandises provenant des Etats-Unis et des contrées d'Europe et il se demande si le temps n'est pas venu pour le Canada d'allonger le bras et de s'emparer d'une partie de ces lointains marchés.

"Le temps arrive," déclara-t-il, où nous Canadiens, nous devons avoir une sorte de service consulaire ou diplomatique en Orient, qui surveille les progrès de ces pays, de manière que notre commerce puisse s'y implanter comme il le devrait." (Applaudissements).

Continuant ses remarques relatives à son récent voyage autour du monde, le Ministre dit que ce qui l'a le plus frappé, c'est la présence toujours constatée du pavillon anglais sur tous les points avantageux. C'est-à-dire qu'un citoyen pouvait quitter Montréal pour aller faire le tour du monde et rester toujours sous la puissante protection du drapeau anglais. (Applaudissements).

N'est-ce pas à dire, ajouta en conclusion le Ministre du Travail, que nous pouvons, nous Canadiens, jeter un regard en avant et voir le jour où notre commerce s'étendra d'un bout à l'autre du monde, avec l'"Union Jack" pour emblème de notre sûreté. Avec ce que la Providence nous a donné, avec ce qui constitue notre héritage et avec ce que nous avons à acquérir dans le futur, ne devons-nous pas, Canadiens, contempler avec fierté ce que nous réservons l'avenir pour lequel nous devons donner le meilleur de notre cœur, de notre esprit et de nos forces? (Applaudissements prolongés).

Tous, sans exception, nous avons confiance dans les destinées de notre pays. Tous nous voulons ses progrès au dedans comme au dehors. Tous nous devons, chacun selon nos moyens, chacun selon nos propres forces, aider au développement des ressources naturelles du pays, de ses industries et de son commerce.

Pour lutter et marcher à la conquête des marchés de l'Orient à laquelle le Ministre du Travail nous convie, nous avons besoin d'hommes d'initiative. Jamais nous n'en aurons trop, jamais même nous n'en aurons assez. Plus nous avançons et plus les luttes commerciales deviennent difficiles, après même. Il faut, pour la lutte, des caractères trempés, habitués à se défendre et prêts à porter des coups.

Certes, ce ne sont pas les Sociétés Coopératives qu'on essaie d'implanter ici qui nous donneront les hommes de lutte absolument nécessaires pour remporter sur les marchés de l'Orient, les victoires commerciales auxquelles, comme le déclare l'Hon. M. King, nous pouvons prétendre.

Vivons dans l'espoir qu'aucune loi ne trouvera place dans nos Statuts, qui vienne amoindrir, si peu que ce soit, l'esprit d'initiative qui, dans un pays aux grandes aspirations, doit être développé à son maximum.



Monsieur T. Narcisse Cloutier

Voyageur de la Maison Garneau, Limitée, Québec.

Elu maire de la Municipalité de Notre Dame de la Victoire.

cordialité perpétuelle doivent être la première des considérations des deux peuples de ce continent qui, dans quelques années, célébreront un siècle de paix. Ce sera un fait unique, qu'il en soit ainsi entre deux nations voisines. De plus, vieilles nations pourraient, dans leur histoire, montrer les résultats d'une guerre de 100 ans, mais il appartenait aux deux nations de l'Amérique du Nord de célébrer les résultats d'une paix séculaire avec tout le développement commercial qui découle d'une si heureuse amitié. (Applaudissements).

Mais le développement du commerce du Dominion dépasse maintenant les confins du pays; il s'est étendu à travers les océans, tant à l'Est qu'à l'Ouest, sur l'Atlantique comme sur le Pacifique. Aussi, est-il devenu nécessaire, non seulement pour les intérêts du commerce de considérer les moyens d'y faire face, mais aussi pour le Gouvernement de considérer les mesures propres à protéger ce commerce.

Faisant allusion à ses voyages récents en Orient, l'Hon. M. King dit qu'il a vu dans toute la Chine et dans d'autres pays



Dates d'Ouverture ^{des} Modes

TORONTO

MONTREAL

WINNIPEG

Semaine commençant le 27 Février 1911

QUEBEC

OTTAWA

Semaine commençant le 6 Mars 1911

Semaine commençant le 13 Mars 1911

Aux Acheteurs de la Première Heure :

*L'*étendue du Canada, les grandes distances, les variations de climat exigent que les acheteurs fassent leurs choix à des époques différentes. Reconnaisant parfaitement l'importance de ces conditions, nous avons réuni un stock très considérable convenant à toutes les classes de commerce, et nous serons en excellente position pour répondre aux besoins des acheteurs de la première heure, à partir du 13 Février.

The John A. Ivey Co., Limited

240 rue Notre-Dame Ouest

MONTREAL.

LES TARIFS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

A l'assemblée du Conseil du Board of Trade de Montréal qui a eu lieu le 18 courant, lecture a été donnée d'un avis du Bureau des Commissaires des Chemins de Fer, annonçant que les Commissaires siègeraient à Montréal le 23 de ce mois. A cette occasion, les Commissaires recevront une demande du Board of Trade de Vancouver priant qu'un ordre soit émané enjoignant au Chemin de fer du Pacifique de cesser d'appliquer et de percevoir des taux de fret distincts sur les marchandises transportées par voie ferrée de Vancouver, C. A. aux points situés dans la Colombie Anglaise, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sur la ligne principale, ainsi que sur l'embranchement du Crow's Nest, distincts de ceux perçus par le même chemin sur de plus grandes distances) de Montréal, Québec et autres points sur les côtes de l'Atlantique.

Le Conseil du Board of Trade de Montréal a donné instructions au gérant de son bureau des transports, de comparaître devant les Commissaires et de s'opposer de toutes ses forces à cette demande. Le Conseil reconnaît qu'il serait absolument injuste d'attendre de la compagnie qu'elle transporte à un même taux de fret les marchandises qui traversent les Montagnes Rocheuses et celles qui sont transportées à travers la Prairie.

Il est évident que le coût de premier établissement est de beaucoup plus considérable dans les parties montagneuses et rocheuses qu'en pays plat où il n'existe ni travaux d'art ni, bien souvent, de travaux de terrassement de quelque importance.

Mais, laissant de côté le coût des travaux de construction, si on examine seulement les dépenses d'exploitation, il ne viendra à l'idée de personne qu'elles peuvent être les mêmes en montagne et en plaine.

La Compagnie de chemin de fer ne peut donc demander, pour la marchandise qui lui coûte le plus cher à transporter, le même prix que celle qui lui coûte le moins.

Il est compréhensible que les gens de l'Extrême-Ouest du Canada soient désireux d'avoir des taux de fret aussi réduits que possible; cependant, ils ne peuvent et ne doivent pas s'attendre à obtenir des taux qui seraient au-dessous de la valeur réelle du prix du transport.

Nous espérons que la décision des Commissaires des chemins de fer sera conforme aux vœux du Board of Trade de Montréal.

L'INVENTAIRE

Ce Qu'il Doit être

Dans le mois de janvier, le marchand dispose généralement de plus de temps que dans les autres mois, malgré les efforts qu'il peut faire pour attirer chez lui la clientèle.

S'il a des loisirs, le marchand peut les employer utilement à faire l'inventaire de ses marchandises en magasin et de ses livres.

Les marchands qui ont crédit dans les banques sont bien obligés de faire un inventaire annuel, car les banques exigent d'eux, chaque année, un état de leurs affaires. Ceux qui achètent à crédit—c'est-à-dire tous les marchands en général—peuvent avoir une même demande de la part de leurs fournisseurs. Il faut donc qu'ils soient prêts à fournir leur bilan dès qu'il leur est demandé.

Mais, en dehors de ces considérations, le marchand est lui-même le premier intéressé à savoir dans quelle situation exacte il se trouve.

C'est pourquoi son inventaire doit être sincère. Toutes les non-valeurs doivent être résolument écartées, qu'il s'agisse de marchandises invendables ou de créances non recouvrables.

Il serait malhonnête de laisser subsister dans un bilan quelque partie d'actif irréalizable et de faire croire ainsi à ses banquiers et à ses fournisseurs que l'on a un surplus de beaucoup plus élevé que le surplus réel, s'il en existe.

Porter à l'inventaire les marchandises pour leur valeur réelle d'achat et les créances pour le montant qu'on estime honnêtement pouvoir en tirer, telle doit être la ligne de conduite du marchand qui ne veut tromper ni autrui, ni soi-même.

Un marchand qui fait paraître dans son bilan un surplus imaginaire, afin d'induire des créanciers en erreur, est en même temps et malhonnête et maladroit. Il ne peut se passer un long temps avant que sa véritable situation n'apparaisse. Ses retards répétés dans ses paiements, ses demandes de renouvellements qui reviennent périodiquement aux échéances de ses billets, le trahissent, car un fort surplus indique une bonne situation d'affaires qui permet au débiteur de s'acquitter. Un homme dont la situation est excellente peut avoir des moments de gêne, mais il n'est pas constamment embarrassé. A tromper ses fournisseurs, on commet aussi une maladresse, car on les induit en pose contre soi et on ne peut plus guère compter sur eux pour se tirer d'un mauvais pas à l'occasion.

Agir honnêtement, a toujours été la meilleure politique à suivre en affaires comme en toute autre chose.

LE REPRESENTANT DU CANADA A PARIS

M. Rodolphe Forget, M. P. est de retour de Paris où il a fait un séjour de sept semaines. Notre représentant l'ayant vu à son retour, lui a demandé ce qu'il pensait des relations commerciales futures entre le Canada et la France.

M. Forget a déclaré qu'il revient convaincu de la nécessité pour le Canada, d'avoir à Paris un représentant qui soit un homme d'affaires consommé; il a confiance que le Gouvernement en est lui-même convaincu et qu'il agira en conséquence.

Les Français sont maintenant persuadés qu'il n'existe pas de pays au monde qui offre de meilleures conditions de placement pour les capitaux que le Canada. Ils sont prêts à placer des millions ici, aussi serait-il extrêmement important que le Gouvernement envoyât à Paris un homme qui serait le digne trait-d'union entre les éléments du commerce et de la finance au Canada et les mêmes éléments en France. Cet homme doit être nommé dans ce but uniquement, sans considération de parti ou autre. Ce qu'il faut, a-t-il dit, est un homme qui puisse gagner \$20,000 par an et qui aurait une résidence à sa disposition. On pensera peut-être que c'est de l'extravagance, mais j'ai appris beaucoup de bonnes choses pendant ces dernières semaines, et sachant la somme d'affaires qui sera traitée entre les financiers de Paris et ceux de Montréal pendant les deux années prochaines, je parle savamment quand je dis que le chiffre que j'ai indiqué n'est pas pour exagérer l'importance que devra avoir à l'avenir l'Agence du Canada dans la capitale de la République Française.

M. Forget dit que jamais l'argent n'a été aussi abondant qu'actuellement en France et quand on songe que, dans les onze dernières années, la France a prêté dix-sept milliards de francs aux nations étrangères, on peut se former une idée approximative de la richesse acquise de ce pays.

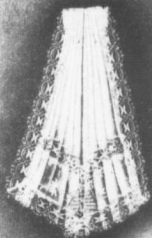
M. Forget a remarqué qu'un grand nombre des financiers les plus marquants de Paris étaient parfaitement renseignés sur les industries canadiennes et qu'ils savaient même les noms de ceux qui avaient en mains les intérêts des principales entreprises.

M. JULES GAUVIN

M. Jules Gauvin a été récemment élu président de la Section des marchands de nouveautés, succursale de Québec, de l'Association des Marchands Détailleurs du Canada. Après un cours classique il se destina au commerce et à 27 ans, il s'établissait à son propre compte. Il est aujourd'hui à la tête d'un des établissements les plus prospères de l'ancienne capitale, sous la raison sociale L'Heureux & Gauvin.

Avant d'être élu président, il était l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués de l'Association. Son élection est une juste récompense de ses services.

R. D. Fairbairn Co. Limited
Novelties of Distinction



D 1813-2.25

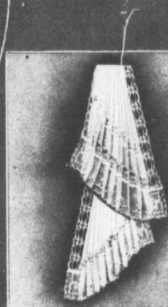


D 1844-2.25

Style and Value
has been the
Ideal of our success Perfection
in Quality has held it. Our
latest 1911 Novelties are more
attractive than ever They
will increase the Demand
and profit your Neckwear
Belt and Trimming
Departments.



D 1829-4.00



D 1865-4.00

R. D. Fairbairn Co. Limited.

Manufacturers of

Ladies Neckwear, Belts, Ruchings, Waists Dresses & Skirts

President Rhys D. Fairbairn. Vice Presidents F. J. Knight. W. C. Cliff.

107 Simcoe St. Toronto.

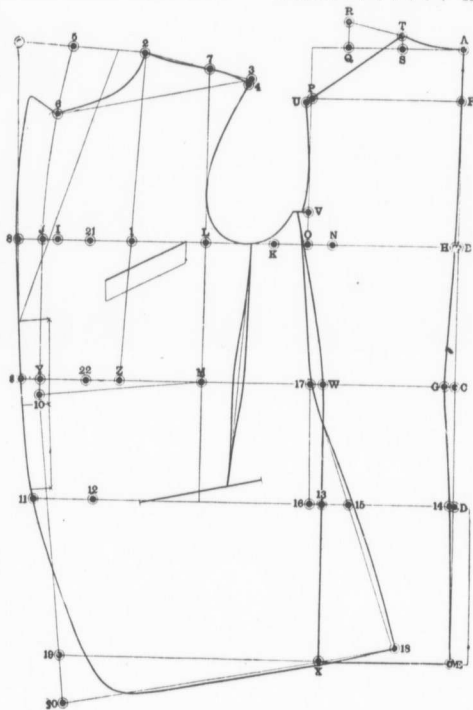
VESTON SAC DROIT A TROIS BOUTONS

L'étoffe représentée par notre gravure est une cheviote de fantaisie pour le veston et le pantalon et une étoffe lavable pour le gilet. La longueur du veston pour un homme de stature moyenne (5 pieds 8 pouces) est de 30 1-2 pouces. Le veston est ample sur la poitrine et dessine la taille. Les épaules sont étroites et ont un fini naturel. La gorge est de profondeur moyenne. Les revers sont bien arrondis, à demi en pointe, et mesurent 1 3-4 pouce à l'entaille et 9

Le pantalon est ample sur les hanches et les cuisses et dessine la jambe à partir du genou jusqu'en bas; il mesure 19 1-2 pouces au genou et 16 1-2 pouces en bas.

Les mesures sont les suivantes:

Mesure à l'aisselle	9 $\frac{1}{2}$	pouces
Longueur à la taille	17	"
Longueur totale	30 $\frac{1}{2}$	"
1re mesure d'épaule	12 $\frac{1}{2}$	"
2e mesure d'épaule	17 $\frac{1}{4}$	"
Mesure d'omoplate, plus 1 1-2 pouce	13	"



1-2 pouces jusqu'au premier bouton. Le collet mesure 1 3-8 pouce à l'entaille et 1 5-8 pouce en arrière. La poche extérieure de poitrine est finie par une bande; les poches inférieures ont des putes qui peuvent être rentrées ou sorties. Les bords ont une simple piqûre rapprochée et les coutures sont unies. Les manches sont finies par un bouton et une imitation de boutonnière.

Le gilet, à un rang de 5 boutons et sans collet, mesure 12 pouces jusqu'à l'ouverture et 26 1-2 pouces, longueur totale. Le bas est modérément incliné et les pointes sont coupées.

Poitrine	38	"
Taille	34	"
Siège	40	"

Au point A, menez deux lignes à angle droit.

De A à B, mesure à l'aisselle, plus 1-2 pouce.

De A à C, longueur à la taille.

De C à D, 6 pouces.

De A à E, 30 1-2 pouces.

De B à F, 1-3 de la mesure de poitrine plus 1 pouce.

Aux points F, B, C, D et E, menez des perpendiculaires à la ligne A E.

De C à G, 5-8 pouce.

Formez le centre du dos de F à G et en dehors jusqu'à E.

De H à 21, 19 pouces.

De 21 à I, 1 3-4 pouce.

De I à J, 3-4 pouce.

Le point K est à mi-distance entre H et 21.

De K à L, 3 1-2 pouces.

Abaissez la perpendiculaire LM.

Appliquez la mesure d'omoplate, 13 pouces, de H à L et élevez la perpendiculaire.

Le point N est à mi-distance entre H et L.

De N à O, 1 1-4 pouce.

Élevez la perpendiculaire OP.

De O à V, 1-12 de la mesure de poitrine.

De G à W, 1-3 de la mesure de poitrine.

Au point W, abaissez la perpendiculaire.

De A à Q, 6 1-2 pouces.

De Q à R, 1 1-2 pouce.

Tirez la ligne AR.

De A à S, 1-6 de la mesure de poitrine.

Élevez la perpendiculaire ST.

Tirez la ligne TP.

De P à U, 1-4 pouce.

Formez le dos, tel qu'indiqué.

De M à Y, moitié de la taille.

De Y à 10, 3-4 pouce.

Placez l'équerre aux points M et 10 et abaissez la perpendiculaire.

De 19 à 20, 1-2 pouce de moins que le 1-6 de la poitrine.

Le point Z est à mi-distance entre M et Y.

Le point 1 est à mi-distance entre L et I.

Tirez la ligne Z-1-2.

De A à T et de L à 2, première mesure d'épaule, plus 1 pouce.

Appliquez la deuxième mesure d'épaule plus 1-2 pouce, de H au milieu de la partie arrière de l'épaule et de L à 7.

Tirez la ligne 2-7.

De 2 à 3, 3-8 pouce de moins que T à U.

De 3 à 4, 1-4 pouce.

Formez l'épaule et l'emmanchure.

Au point 2, menez la perpendiculaire à la ligne Z-1.

De 5 à 6, 1-6 de la poitrine, plus 1-4 de pouce.

De 5 à 6, 1-6 de la poitrine, plus 1-4 pouce

Tirez la ligne 3-6 et formez la gorge.

De J à 8, 1 1-4 pouce.

De V à 9, 1 pouce.

Formez le bord du devant.

De Y à 22, 2 1-2 pouces.

De 11 à 12, 3 1-2 pouces.

De 13 à 14 et de 12 à 15, mesure du siège.

De W à G et de 22 à 17, mesure de la taille, plus 1 pouce.

Tirez la ligne 17-15 et formez le côté du devant.

De 17 à 18, même distance que de W à X.

Formez le bas du devant. Coupez 1-2 pouce au sous-bras et finissez tel qu'indiqué.

Il est avantageux

d'acheter des marchandises portant une marque soutenue par une renommée établie depuis longtemps.

Les Sous-Vêtements Duvetés

portant la marque de commerce Pen-Angle assurent à l'acheteur qu'il obtient une pleine valeur pour son argent.



LES Nos. 37 NATUREL et 80 A RAYURES

forment les lignes de sous-vêtements duvetés les plus populaires au Canada, parce que ces sous-vêtements durent comme du fer et se vendent à des prix populaires. Ils sont offerts maintenant par toutes les maisons de gros entreprenantes, et il sera avantageux pour le marchand de comparer les valeurs avant de faire des achats. Nous nous soumettrons à votre décision. Demandez à votre fournisseur de vous montrer notre assortiment complet, comprenant des lignes qui se détaillent à un profit de 50c à \$1.00 par sous-vêtement.

PENMANS, Limited

PARIS,

-

-

CANADA

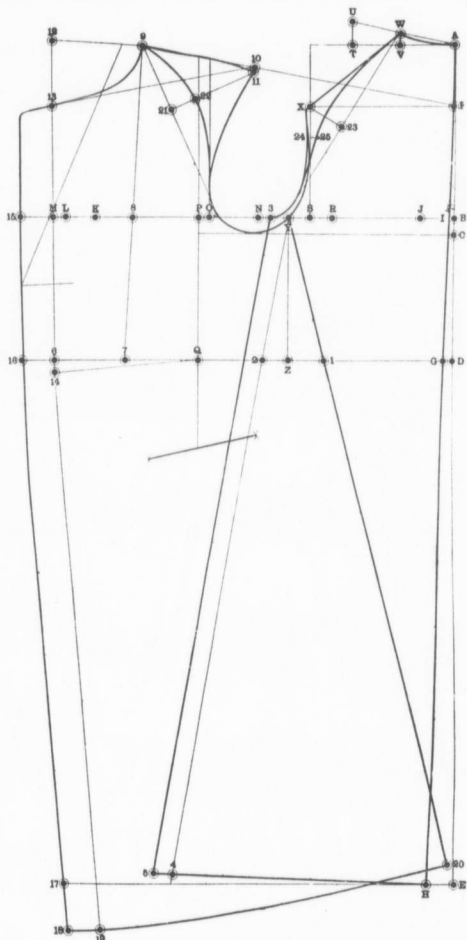
PARDESSUS RAGLAN.

L'étoffe dont ce pardessus est fait est une cheviote écossaise de fantaisie. La longueur pour un homme de stature moyenne (5 pieds 8 pouces) est de 46 pouces. Le pardessus est ample sur la poitrine, et le dos se drape à partir des épaules jusqu'en bas. La gorge est de profon-

deurs sont rabattues et piquées. Les manches ont une couture centrale, des épaules jusqu'aux extrémités et sont finies par une manchette retournée, large de 2 pouces, avec une fente centrale arrondie.

Les mesures sont les suivantes:

Mesure à l'aisselle 9 pouces
Longueur à la taille 16½ "



deur moyenne. Les revers sont à demi en pointe et mesurent 2 1-4 pouces à l'entaille et 10 1-2 pouces jusqu'au premier bouton. Le collet mesure 1 1-2 pouce à l'entaille et 1 3-4 pouces en arrière. Les poches inférieures ont des pattes qui peuvent rentrer et sortir. Les bords ont une double piquée à 3-8 pouce et les con-

Longueur totale 44 "
1ère mesure d'épaule 12 "
2e mesure d'épaule 17 "
Mesure d'omoplate, plus
1 1-2 pouce 12½ "
Poitrine 36 "
Taille 32 "

Au point A, menez deux lignes à angle droit.

De A à B, mesure à l'aisselle, plus 1-2 pouce.

De B à C, 1 pouce.

De A à D, longueur à la taille, plus 1 pouce.

De A à E, longueur totale.

De B à F, 1-3 de la poitrine, plus 1-2 pouce.

Aux points F, B, C, D et E, menez des perpendiculaires à la ligne A E.

De D à G, 1-2 pouce.

Tirez la ligne AG.

De I à J, 1 3-4 pouce.

De J à K, 18 pouces.

De K à L, 1 3-4 pouce.

De L à M, 3-4 pouce.

Le point N est à mi-distance entre J et K.

De N à P, 3 1-2 pouces.

Abaissez la perpendiculaire PQ.

De P à O, 1-3 de la distance entre I et J.

Au point O, élevez la perpendiculaire.

Le point R est à mi-distance entre I et O.

De R à S, 1 1-3 pouce.

Au point S, élevez la perpendiculaire.

De A à T, 6 1-2 pouces.

De T à U, 1 1-2 pouce.

Tirez la ligne AU.

De A à V, 1-6 de la poitrine.

Élevez la perpendiculaire VW.

Tirez la ligne WX.

De S à Y, 1 1-4 pouce.

Abaissez la perpendiculaire YZ.

De Z à 2, 1 1-2 pouce.

Tirez la ligne Y-2-4.

Placez l'équerre aux points G et H et menez la perpendiculaire jusqu'au point 4.

De Q à 6, 1-2 de la mesure de poitrine 32.

De 6 à 14, 3-4 pouce.

Placez l'équerre aux points Q et 14 et abaissez la perpendiculaire.

Tirez la ligne CM et prolongez-la en haut.

Le point 7 est à mi-distance entre Q et C.

Le point 8 est à mi-distance entre P et L.

Tirez la ligne 7-8-9.

De A à W et de P à G, première mesure d'épaule, plus 1 1-4 pouce.

Tirez la ligne 9F.

De 9 à 10, 3-8 pouce de moins que de W à X.

Formez l'épaule et l'emmanchure.

Au point 9, menez la perpendiculaire à la ligne 7-8, ce qui détermine le point 12.

De 12 à 13, 1-6 de la poitrine.

Tirez la ligne 10-13 et formez la gorge.

De M à 15, 2 pouces.

De 6 à 16 et de 19 à 18, même mesure.

Formez le bord du devant.

De 17 à 18, 1-2 pouce de moins que le 1-6

de la poitrine.

De Z à 1, 2 pouces.

Tirez la ligne Y1.

De Y à 20, même distance que de Y à 4.

Ajoutez 1 1-4 pouce à la partie arrière,

de Y à 3 et de 4 à 5 et reformez.

Tirez la ligne WY.

La Maison des Rubans du Canada

A un stock considérable, grâce auquel les modistes et les marchands peuvent se réassortir, en vue de la demande que tout indique comme devant être très forte pour les rubans, le printemps prochain.

Aussi les modistes et marchands venant à Montréal pour l'ouverture des modes auront-ils tout avantage à visiter cette maison, dont la renommée est bien établie et sur laquelle on peut compter pour des lignes exclusives et des valeurs réelles.

**Il est avantageux de faire affaires avec
une maison de spécialités, où vous êtes sûr
de trouver les dernières nouveautés en
fait de rubans.** :: :: :: ::

Walter H. Barry & Company.

La Maison des Rubans du Canada.

Coin des Rues McGill et St-Jacques,

Montréal, P. Q.

Placez l'équerre suivant cette ligne, au point 23, jusqu'à ce que l'angle droit touche au point X.

Ajoutez 1 pouce au point 23 et formez le dos tel qu'indiqué.

Tirez la ligne 90 en avant.

Placez l'équerre au point 21 de façon que l'angle droit touche au point 11.

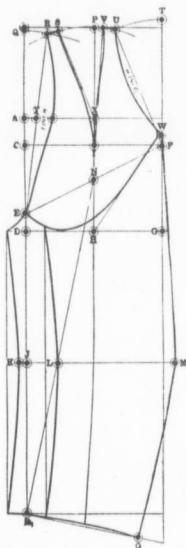
De 21 à 22, 1-12 de la poitrine.

Formez le devant de l'épaule par la ligne 9-22-O.

Mesurez la circonférence de l'emmanchure sans le recouvrement du dos. Cette circonférence est de 20 pouces.

Echancrez l'emmanchure au point O, c'est-à-dire à 1 pouce au-dessus de la ligne inférieure et appliquez la moitié de la mesure à l'aisselle suivant la ligne O-Y-24. Mesurez la distance de 24 à la ligne inférieure de poitrine, 5 1-2 pouces dans ce cas.

Manche



Mesurez deux lignes à angle droit.

De A à C, 1-12 de la mesure à l'aisselle.
De C à D, même distance que de l'entaille arrière à la ligne inférieure de poitrine.

De D à E, 1 pouce,

Aux points D et C, menez des perpendiculaires.

De E à F, moitié de la mesure à l'aisselle.

Tirez la ligne EF; élevez et abaissez la perpendiculaire au point F, ce qui détermine le point G.

Le point H est à mi-distance entre G et D.

Au point H, élevez la perpendiculaire.

De F à W, même distance que de 24 à 25, sur la partie arrière du pardessus.



De U à V, ajoutez 1-2 pouce pour deux coutures et autant de R à S.

Tirez les lignes SX et VX.

Formez la couture de V à I, en la creusant légèrement. Si on le désire, les distances RS et UV peuvent être de 3-4 pouce; dans ce cas, il faudrait réduire de 1-2 pouce le devant du pardessus au point 9. Cela éviterait de trop nombreuses coutures à un même endroit de l'épaule.

De D à B, longueur de la manche.

Placez l'équerre au points N. et B. et menez la perpendiculaire jusqu'en O.

De B à O, largeur de la manche, plus les additions pour les coutures.

Le point J est à mi-distance entre B et E.



Prolongez en haut la ligne EA.

De E à Q, 1 pouce de plus que de O à 9 en avant.

De F à T, même distance que de 24 à W sur la partie arrière.

De X à P, 1-2 pouce de moins que la largeur du devant de l'épaule.

Du point E comme centre, décrivez une courbe passant par T.

Du point F comme centre, décrivez une courbe passant par T.

Du point I comme centre, décrivez une courbe passant par P.

Le point R se trouve à l'intersection des deux courbes en avant.

Tirez la ligne RE.

Le point U est à l'intersection des deux courbes en arrière.

Tirez la ligne UW.

Au point J menez une perpendiculaire. Ajoutez 3-4 pouce en arrondissant au point M, crousez de la même quantité aux points K et L, et finissez.

Cela vous sera profitable.

Des milliers de marchands perspicaces
et au Goût Difficile vendent toutes ces
marques.

S'il en est une que vous ne teniez pas,
il vous sera profitable de placer une
commande à titre d'essai.

Pour Garçonnetts :

Buster Brown, Hercules, Rock Rib.

Pour Hommes :

Marathon.

Pour Dames et Jeunes Filles :

Three 80s, Pricilla, Princess.

Pour Jeunes Enfants :

Little Darling, Little Daisy, Little Pet.

Donnez un ordre à votre Fournisseur.

The Chipman-Holton Knitting Co.

LIMITED

Manufacturiers de Bonneterie les plus importants du Canada.

MANUFACTURES :

HAMILTON, ONT.

WELLAND, ONT.

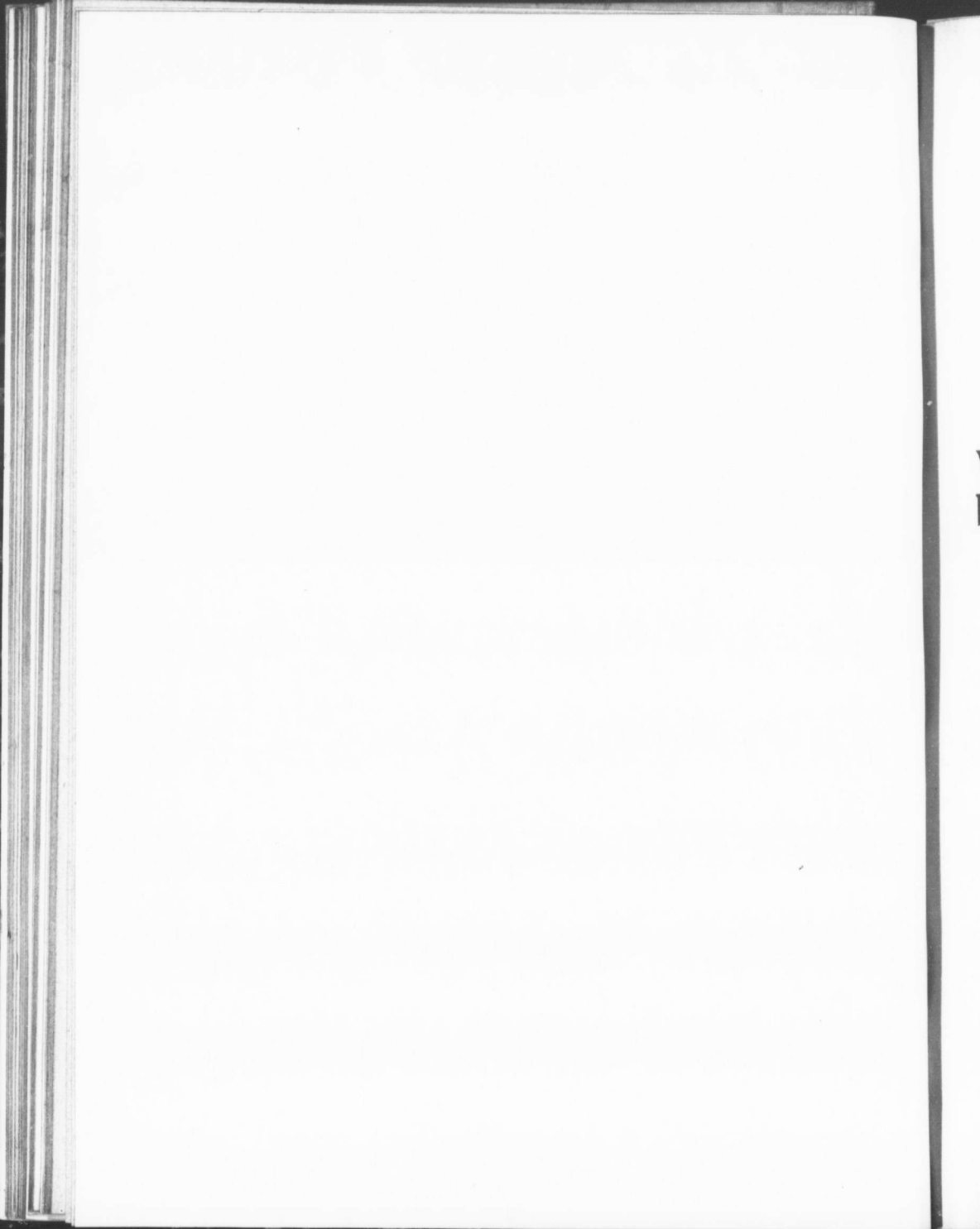
Agents de Vente : E. H. WALSH & CO., TORONTO.

SUCCESSALES :

MONTREAL.

WINNIPEG.

VANCOUVER.



**Vous obtiendrez ce dont vous avez
besoin, Quand vous en aurez besoin.**

¶ Nous avons pour spécialité d'exécuter les ordres complètement et immédiatement—vous obtiendrez ce que vous demandez par retour du courrier, si on peut se procurer la marchandise à Montréal.

¶ En ce moment nous offrons des étoffes à costumes très désirables pour l'été.

The W. R. Brock Company. (Limited)
Montréal.

ACCESSOIRES DE LA TOILETTE

Dentelles

Les dentelles de toutes descriptions sont à la mode. Le point de Venise, dans toutes ses variations a la plus grande vogue. On produit des dentelles de haut



Filet Nouveauté et Allover, brodés genre Persan.

Modèle de Flett, Lowndes & Co., Limited, Toronto.

prix ressemblant beaucoup au point de Venise en relief, au point de Venise plat et au point de rose.

Les imitations du point de Venise ressemblent de plus en plus à la dentelle véritable, et il est difficile, même à un connaisseur de différencier certaines des imitations les plus récentes de la dentelle réelle.

Les filets ont aussi beaucoup de succès en larges bandes et allovers. Les dessins des filets à la main et des meilleures imitations sont excessivement beaux et se prêtent admirablement à l'effet de bande droite, forme sous laquelle la plupart des dentelles sont employées maintenant.

Une des plus récentes nouveautés est une large bande ayant quelque chose d'une bordure. Le dessin de la partie supérieure, au lieu d'être la répétition de celui de la partie inférieure, est d'un effet beaucoup plus léger, mais présente quand même le patron de la bordure. Ce genre de dessin paraît aussi dans les broderies suisses.

Les bordures antiques en toile, qui se

rapprochent beaucoup des filets, se voient en de nombreux dessins attrayants et en diverses largeurs; elles partagent la popularité des filets et des autres bandes en dentelle. Ce genre de dentelle est en bonne demande pour les robes-lingerie, mais son emploi n'est pas limité à un style particulier de tissu.

Une belle robe de dîner à effet voilé à une fondation de dentelle antique en larges bandes jointes dans le sens vertical. Une large bande à la hauteur du genou, en velours rouge vin, est réunie au bas d'une jupe de dessous en dentelle. Une tunique en chiffon rouge couvre la dentelle et rencontre la bande inférieure en velours rouge.

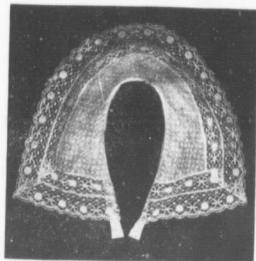
C'est là un des principaux emplois des larges bandes en dentelle. Toutefois, ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est un arrangement horizontal au bas de la tunique ou de la jupe.

Il se fait d'excellentes ventes de bandes en cluny dans toutes les largeurs, spécialement dans les grandes largeurs. Les dentelles en net brodé sont en évidence et quelques-uns des effets les plus nouveaux simulent des perles, de petits pois brodés formant parfois le dessin entier; d'autres dessins dans ces dentelles en net font l'effet de broderie.

La confection des robes a pris de grandes quantités de malines ou de den-

Articles de Cou.

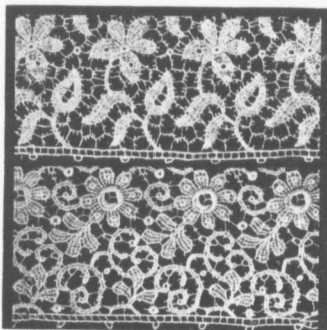
Les cols bas de toutes sortes sont très bien accueillis, et les cols marins en particulier sont en haute faveur. On produit ces derniers en une grande variété de tissus et de modèles. Le net de Bruxelles a beaucoup de vogue pour les cols et les jabots. La broderie à la main,



Col Hollandais en dentelle Cluny Nouveauté
Manufacturé par Flett, Lowndes & Co., Limited, Toronto.

blanche et de couleur est en faveur pour les marchandises de haute catégorie.

Le véritable point d'Irlande n'a rien perdu de son prestige, et bien que les points de Cluny et de Venise soient em-



Dentelles Allover en Venise et Venise plat.

Modèle de Flett, Lowndes & Co., Limited, Toronto.

telles ombrées, non seulement en larges bandes, mais en demi-volants et allovers.

On accorde beaucoup plus d'attention aux dentelles noires et blanches, que l'automne dernier.

On obtient de beaux effets avec ces dentelles sur satins noirs ou blancs, ou sur tissus rayés. Très souvent une touche d'une des couleurs les plus à la mode—cerise, bleu de roi, vieil or ou pourpre—est ajoutée sous forme de ruban, de broderie ou de perles.

ployés avec de bons résultats, le point d'Irlande semble toujours tenir la première place.

On emploie aussi beaucoup la broderie suisse pour les bords fins et les insertions et les effets de dentelle Aetz.

Les cols marins avec jabots assortis en broderie suisse sont en vogue.

Les jabots plissés de toute description se vendent, bien que les modèles courts, qui s'adaptent mieux aux cols bas en forme de V plutôt allongé, soient les plus populaires auprès des acheteurs; on voit des rabats doubles et triples en délicate broderie suisse, souvent assortis au col hollandais, au col marin, au col haut et rabattu.



Garnitures de Robes
pour le Printemps.



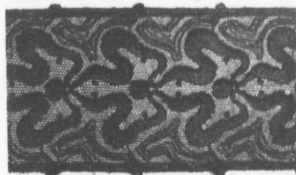
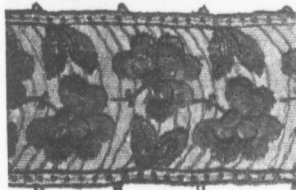
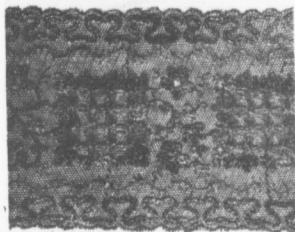
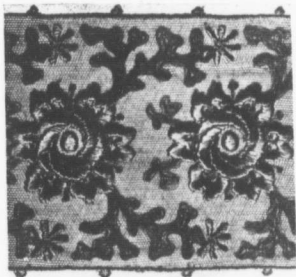
Boutons, Dentelles,
Broderies.



Un examen de nos Va-
leurs et Styles, Fera
de Vous Notre Client.



Représentant dans la
Province de Québec,
Mr. A. F. BLAIR.



Soie de Couleur.

Bandes Brodées,
35c a \$5.00 la verge.



Allovers en Soie
de Couleur,
75c a \$7.00 la verge.



Dentelles Allover,
25c a \$4.00 la verge.



Représentant a
Montréal:
Mr. W. M. Whitaker,
605, Edifice Lindsay.

FLETT-LOWNDES & CO., LIMITED.
MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS.
TORONTO.

La forte vogue des effets marins augmente la demande pour les larges cravates en soie.

Les cravates les plus nouvelles, appelées "Middy", sont plus larges et plus

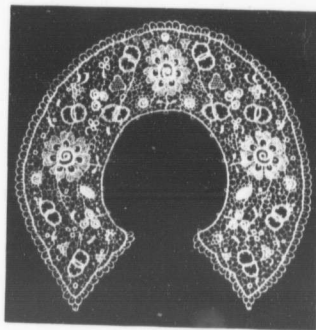
but, les fichus drapés, et les cols-fichus en net Bruxelles sont en offre. Ce genre d'article de cou aura, toutefois, sa plus grande vogue en été; il convient admirablement à l'ornementation des gracieux

couleurs arrondies pour les robes et les blouses crêra de nouveau une demande pour les empiècements. Le genre surplis sera aussi beaucoup employé dans les robes, ce qui permettra de porter des



Sac en Cuir Noir Grain Seal, doublé de cuir, monture fantaisie en argent, de 10 pouces.

Manufacturé par Flett, Lowndes & Co., Limited, Toronto.



Col en dentelle nouveauté. Prix de détail 25 c.

Modèle de Flett, Lowndes & Co., Limited, Toronto.

longues de moitié que la cravate Windsor ordinaire. Les couleurs favorites dans ce genre sont le rouge, le bleu marine et les pois polka bleus et blancs. Bien que la saison ne soit encore qu'à son dé-

but, les costumes en linon, organdi, batiste, soie, net ou toile.

Chemisettes et Empiècements

La vogue des effets sans col et des en-

chemisettes en pointe en avant seulement, ou en avant et en arrière.

Les cols rabattus brodés sont en toile ou en piqué et ont une bande attachée et une cravate "four-in-hand", une crava-



MARQUE TIGER.

SI vous désirez consciencieusement donner à votre clientèle la meilleure valeur en Sous-Vêtements qui soit sur le marché, —vous ne pouvez rien préférer aux sous-vêtements de la Marque Tiger. Ils procurent le maximum de confort, d'ajustage et de durée. Leur durabilité défie toute comparaison.

GALT KNITTING CO.,

LIMITED

GALT, ONT.

L'Épreuve du Temps

En tenant des marchandises qui supporteront l'épreuve du temps, vous créez des relations précieuses.

Les Bas et Chaussettes de PARKS

sont faits des meilleurs filés Anglais et Domestiques et sont durables. Une autre ligne excellente est une Stockinette pesante en laine de 2 épaisseurs, pour garçons, ainsi qu'une Stockinette en Cachemire Anglais pour Dames. :: :: ::

Achetez Directement et Economisez de l'Argent.

W. J. Parks,

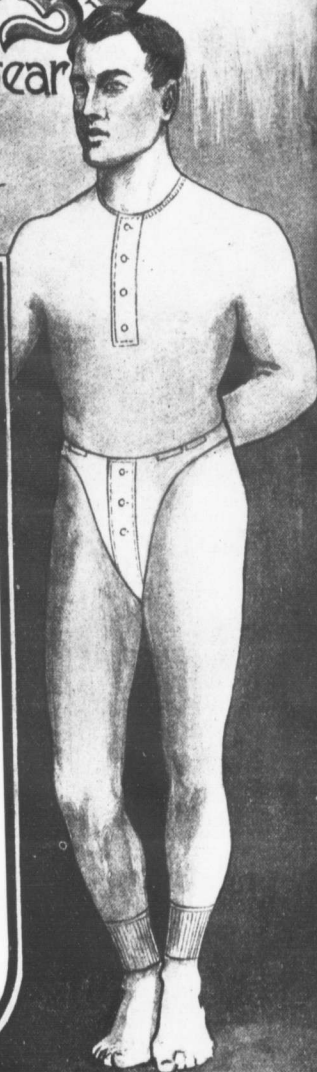
St-John,

11. B.

St. George

Unshrinkable Underwear

for Men



Sous - Vêtements Parfaits

TOUTES PESANTEURS ET GRANDEURS

—Voilà l'Idéal que nous nous proposons dans chaque vêtement vendu avec la

Marque "St. George"

Nous nous spécialisons dans les **Sous-Vêtements d'Hommes**, et nous n'en faisons pas d'autre sorte.

St. George



UNSHRINKABLE
UNDERWEAR
FOR MEN

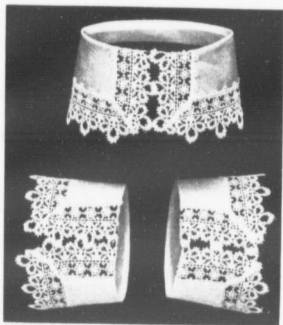
Pour la qualité, l'ajustage et le fini, nous invitons à les comparer à toute autre ligne, et nous affirmons sans hésiter que la Marque "St. George" n'a pas d'égale sur le marché canadien ou sur tout autre marché.

Prenez les renseignements les plus complets.
Demandez à votre fournisseur la Marque "St. George."

Schofield Woollen Co., Limited,
OSHAWA, ONT.

te Ascot ou une cravate fantaisie en quelque soie attrayante. Les plaids, les effets à rayures blanches et noires et les pois polka sont assez bien représentés.

Les longues cravates en dentelle sont généralement en grande faveur. Le grand avantage de ces cravates est la

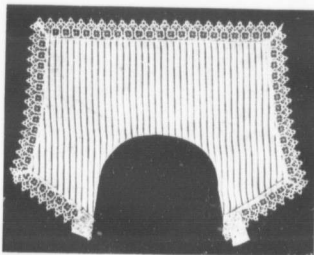


Parure de corsage en toile et dentelle guipure.

Modèle de R. D. Fairbairn Co., Ltd., Toronto.

variété et l'individualité que l'on peut obtenir dans leur arrangement. La manière la plus attrayante de les porter consiste à passer la cravate autour du cou, à la croiser en arrière, à ramener les bouts en avant et à former un noeud plutôt petit, permettant aux longs bouts de pendre jusqu'à la taille.

Cet arrangement est très seyant, les



Nouvelle forme de col hollandais, en mousseline mercerisée de fantaisie rayures de couleur assorties, bord en dentelle guipure.

Modèle de R. D. Fairbairn Co., Ltd., Toronto.

longs bouts donnant une longueur de ligne, du cou jusqu'à la taille.

En certains cas, les boucles du noeud sont beaucoup plus grandes et sont épinglées de chaque côté du centre en avant en forme de papillon. Les cravates en dentelle sont produites en deux largeurs, 3 ou 5 pouces

Garnitures de Robes

Comme garnitures, on emploie des perles de nombreuses sortes, telles que perles en verre, en or, en argent et perles de couleur, les perles en satin et en imitation de jais sont d'un bon style. Les perles en porcelaine blanche sont une des caractéristiques les plus distinctes des garnitures pour le printemps. Dans leur forme la plus nouvelle, ces perles sont légèrement teintées en rose ou bleu pâle et imitent parfois la turquoise et le corail.

Les perles en jais et en acier sont employées pour faire ressortir les dessins en blanc ou en couleurs. Toutes ces perles s'emploient en combinaison pour produire certains effets. Toutefois beaucoup de dessins sur net ou mousseline blancs, de couleur claire et noire, sont entièrement en perles de porcelaine blanche.



Col stock chasseur en popeline de fantaisie à rayures assorties.

Modèle de R. D. Fairbairn Co., Ltd., Toronto.

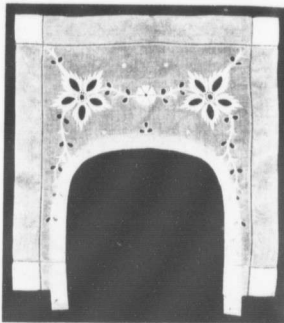
Les effets blancs et de couleur claire sont naturellement ceux les plus employés pour les robes du soir. Parmi les plus beaux figurent les nouveautés en broderie, en perles d'or et d'argent. On produit aussi pour le soir un grand nombre de dessins en perles d'or, d'argent et d'acier sur noir.

D'autres bonnes garnitures sont les bandes et la nacre. On produit beaucoup de beaux effets en perles de nacre uniquement, mais on voit aussi un grand nombre de combinaisons de nacre, argent or et couleurs claires. Les garnitures les plus importantes pour le printemps sont les bandes de toutes largeurs caractérisant surtout les nouveautés actuelles, ces largeurs allant jusqu'à 15 pouces. Pour les robes du soir, on emploie aussi des motifs et de grandes garnitures en effets perlés.

Les franges dans toutes les nombreuses variétés perlées se vendent bien. Beaucoup des plus beaux motifs sont finis en bas par une frange perlée. Un au-

tre genre de frange très employé pour les robes de fantaisie et les robes-lingerie est la frange à boules en soie ou coton. Elle se fait en crochet ou passementerie.

Les beaux effets perlés en blanc et noir toniquement mieux pour les robes



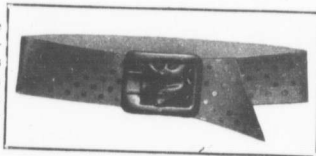
Col marin en broderie suisse, bordure plquée à jour.

Modèle de R. D. Fairbairn Co., Ltd., Toronto.

de diner et d'après-midi. On les produit en mélangeant du jais et des perles blanches en porcelaine ou en satin sur net ou mousseline blanc ou noir. Dans certaines de ces garnitures, le blanc domine; dans d'autres, c'est le noir. On emploie l'argent et l'acier sur le noir pour simuler des effets de blanc et noir.

Les braidés extrêmement larges en blanc, noir, et blanc et noir combinés, sont demandés en grandes quantités. Les effets très légers et ceux à jour sont particulièrement en vogue.

Les nouveaux costumes pour le prin-



Ceinture en cuir verni, nouvel effet, ponctuée en même couleur.

Modèle de R. D. Fairbairn Co., Ltd., Toronto.

temps demandent de grandes quantités de brandebourgs, ornements similaires en braid et de boutons en passementerie. Non seulement on les emploie en noir pour les costumes foncés, mais aussi en blanc pour les costumes en serge blanche qui seront très à la mode, ce printemps et cet été.

On produit de beaux effets en nets garnis de braid et en larges bandes. Le cordnet queue de rat et le braid, la sou-tache et le point de chaîne sont employés

PRINTEMPS

1911

Nisbet & Auld Limited

PRINTEMPS

1911

DEPARTEMENTS:

Lainages pour Hommes, Garnitures pour Tail-
leurs, Draps pour Costumes de Dames,
Toiles de Menage.

Donnez-nous la première occasion d'exécuter vos ordres.

Notre fort stock dans tous nos départe-
ments est constamment regarni au moyen
des nouveautés les plus récentes, et le
fait que nous avons ce qu'il vous faut,
livrable quand il vous le faut, est la
base solide sur laquelle nous nous ap-
puyons pour solliciter votre patronage.

Donnez un ordre par lettre, par telegramme, ou
par l'intermédiaire de nos Représentants.

MONTRÉAL

207 rue St-Jacques

J. A. Laframboise, Gérant.

TORONTO

34 rue Wellington Ouest.

QUÉBEC

5 Bloc Parent

A. N. Côté, Gérant.

pour produire des dessins allover compliqués sur net. Ces garnitures sont en blanc, noir, noir et blanc et en couleurs. Dans ce genre, les bandes sont décidément en faveur.

Les nouveaux boutons pour le printemps sont remarquables par leur simplicité et leur bon goût. Les combinaisons de noir et blanc sont bien représentées et produisent de riches effets. Un

des petits carreaux. Ce dernier genre est aussi représenté en couleurs: rouge, bien de roi, brun gris avec noir.



Modèle de la maison D. McCall Co., Limited, Montréal.



Modèle de la maison D. McCall Co., Limited, Montréal.

Une forme de garniture très pratique est la chemisette avec col attaché. Cette chemisette est assez grande pour servir d'empêchement et forme un excellent fini pour les robes de fantasia et les robes trottseuses. Ces chemises sont du même dessin que les bandes et les all-overs.

genre de boutons est en plusieurs grandeurs et en forme de disque; il est formé de couches alternées de galathite blanc et noir que le bord en biseau laisse voir.

Une autre variété a une couche supérieure blanche dont la coupe en retrait laisse voir le noir en dessous. On voit aussi des rayures noires et blanches et

J. M. ORKIN COMPANY, Limited

Depuis le commencement de l'année courante, la maison de modes en gros, J. M. Orkin & Cie., a été transformée en compagnie limitée et porte le nom de J. M. Orkin Company, Limited. Son capital est de \$500,000.00. Le président de la compagnie est M. J. M. Orkin, qui a intéressé les principaux de ses anciens employés dans la nouvelle compagnie.

OUATE EN PAQUETS

Garantie exempte de fils et autres matières étrangères inertes.

OUATE DE COTON :

"NORTH STAR,"
"CRESCENT,"
"PEARL."

La qualité, pour cette saison, est encore meilleure que jamais. C'est la meilleure pour le prix. Fabriquée avec du bon coton pur — pas de déchets. Demandez la Ouate en paquets "North Star," "Crescent" et "Pearl."

ROBERT HENDERSON & CO.,
MONTREAL.

JAMES STANBURY & CO., — Toronto.
Agents de Vente.

Lisez

102, rue Lafayette, Paris (2^e) Téléphone 445-21

MODE COUTURE

La Confection Française

JOURNAL OFFICIEL DE L'HABILLEMENT
EN GÉNÉRAL

ABONNEMENTS
France 6 fr. par an
Union Postale 10 fr. par an
Le numéro : 80 centimes

BULLETIN COMMERCIAL DE LA
MERCERIE, CHÈMISERIE, LINGERIE
NOUVEAUTÉS ETC.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
102, rue Lafayette
C. Courmes, 14, Bd de Strasbourg
PARIS-20. Téléphone 445-21.

"LA CONFECTON FRANÇAISE" est l'organe de publicité de premier ordre touchant le commerce de gros, de détail et d'exportation. Pour tous renseignements concernant le journal, s'adresser à la Société Générale de Publicité — "LA RECLAME UNIVERSELLE", 102, rue Lafayette, Paris. Directeur général : W. E. KARLWEIER. C'est le plus importante Maison de France pour la Publicité dans les journaux industriels, techniques et corporatifs.

DEBENHAMS

pour les **NOUVEAUTES**

Nous avons l'honneur de vous
annoncer que notre

EXPOSITION DE MODES DU PRINTEMPS

AURA LIEU LE

28 Février et les jours suivants.

Il y aura un choix particulier et une collection exclusive de

MODELES FRANÇAIS

Chaque modèle provient du lieu d'origine et est importé par nous-mêmes. Nous montrerons en même temps un assortiment complet de **Chapeaux, Fleurs Plumes et Articles de Modes** les plus récents, ainsi que des

**Nouveautés en Dentelles
Soieries et Rubans, Etc.**

Notre salle de copie des modèles est toujours ouverte
à nos clients.

DEBENHAMS (CANADA) LIMITED

18 et 20 Rue Ste-Hélène,

MONTREAL.

Dernières Créations de la Mode



Les rangs de soutache placés sur cet élégant costume de serge bleue sont si serrés qu'ils donnent l'idée de rayures fines comme une épingle à cheveux.

Les lignes de la jupe et du paletot sont excessivement jolies, et l'effet svelte est accentué par les panneaux effilés de braid du paletot.

Le col et les manchettes sont en satin noir.

Le chapeau est en paille crème, avec du velours bleu foncé sur la passe, un noeud de velours en arrière et une draperie bouffante de soie blanche autour de la calotte.

Dernières Créations de la Mode



Modèle le plus nouveau pour le printemps.

L'étoffe de ce costume est une soie h'en marine avec de gros pois blancs, et la jupe de dessus est en soie bleue uni, perlée de perles en porcelaine blanche très serrées; elle est ouverte de chaque côté. Les manches et le corsage sont d'un seul morceau et les manches courtes sont bordées de pompons blancs.

Une haute ceinture en velours bleu marine forme un gros noeud en arrière.

Le chapeau en paille blanche est garni de masses de myosotis qui en forment le seul ornement.



CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

La séance de la Chambre de commerce du district de Montréal, qui a eu lieu mercredi le 1er février, a été presque entièrement consacrée à une conférence que M. Thomas Côté, commissaire-adjoint du Canada, à l'exposition de Bruxelles, a donnée sur l'importance de cette exposition, pour le Canada, au point de vue industriel, commercial et financier.

M. O. S. Perrault a présenté M. Côté en termes heureux. "Personne, a-t-il

pittoresque. Les diverses constructions occupaient une superficie d'environ 700.000 pieds carrés. Des espaces considérables avaient été réservés à des jardins et des pièces d'eau. Le soir avait lieu une belle illumination.

M. Côté rappelle l'histoire de la Belgique et dit comment ce petit pays s'est développé au point de vue industriel, commercial et littéraire. Il passe en revue les principales villes de Belgique et montre leur prospérité actuelle.

Il fait aussi ressortir l'avantage des ex

la mutualité, le congrès international de la navigation, le congrès international de botanique, le congrès international de la route, etc. M. Côté a donné, au sujet de ce dernier congrès, des explications sur les divers systèmes de pavage et d'empierrement des routes en Belgique. Dans ces congrès plusieurs orateurs ont fait des conférences: M. le baron de Couberlin, sur l'avenir des sports; Marconi, sur la télégraphie sans fil; M. Lippman sur la photographie en couleurs; Madame Lucie Félix Faure, sur les arts de la



Passé noire en Ruché de Ramle Satin. Calotte en lourd
Allover Guipure, et Pompon de Marabout.
Modèle de Debenhams (Canada) Limited, Montréal.

dit, n'était mieux qualifié que lui pour traiter un sujet qui nous intéresse vivement. Par ses connaissances, par son travail, par son énergie, par son urbanité, M. Côté a contribué grandement à notre succès à Bruxelles; je suis heureux de l'en féliciter au nom de la Chambre."

M. Côté explique d'abord les plans généraux de l'exposition et indique sur une carte de la ville de Bruxelles l'emplacement occupé par les pavillons des divers pays. Les terrains de l'exposition couvraient 225 acres, dans un site varié et

positions internationales. Le conférencier parle du rapport élogieux publié par le journal officiel de l'Exposition de Bruxelles sur le pavillon canadien et sur les immenses ressources de notre pays. La description faite par ce journal de l'agencement général de nos produits est des plus flatteuses pour le Canada.

Divers congrès ont été tenus à l'exposition, du mois d'avril au mois d'octobre, entre autres le congrès international d'horticulture, le congrès mondial des associations internationales, le congrès de

femme; le prince de Monaco, sur l'océanographie; M. P. Renard, sur l'aviation; Madame Curie, sur le radium; M. Duileux, professeur à l'Université Laval, sur les ressources minérales du Canada.

M. Côté parle de l'incendie des pavillons belges et anglais et de la rapidité avec laquelle le désastre fut réparé; de la célébration de la fête nationale des Canadiens-français, le 24 juin et de la fête de la Confédération, le 1er juillet, sur les terrains de l'exposition.

La Belgique, dit le conférencier, est un pays très riche, qui dispose de forts ca-

Success

MADE IN CANADA

FAUX-COLS

VALANT PLUS QUE LEUR PRIX

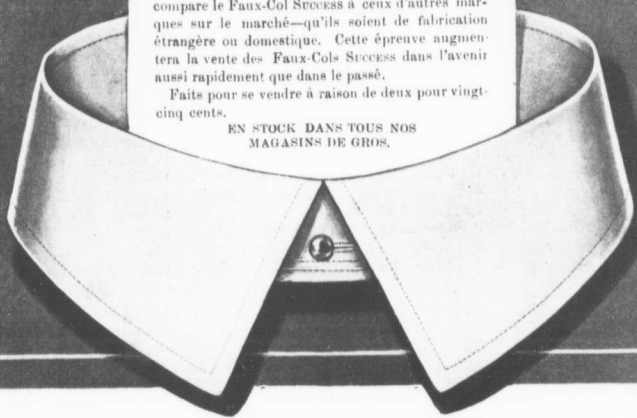
Malgré la forte avarece du coût des matières premières qui a eu lieu au cours des 18 derniers mois, la qualité d'origine des Faux-Cols Success a été maintenue.

Les Faux Cols Success étaient la meilleure valeur sur le marché lorsqu'ils y furent mis pour la première fois, et aujourd'hui les Faux-Cols Success n'ont pas d'égaux. Ils ont été maintenus à la hauteur du modèle d'origine. Nous n'avons pas suivi la trace d'autres manufacturiers en abaissant la qualité pour rivaliser quant au prix.

Nous désirons que chaque Détaillant du Canada compare le Faux-Col Success à ceux d'autres marques sur le marché—qu'ils soient de fabrication étrangère ou domestique. Cette épreuve augmentera la vente des Faux-Cols Success dans l'avenir aussi rapidement que dans le passé.

Faits pour se vendre à raison de deux pour vingt-cinq cents.

EN STOCK DANS TOUS NOS
MAGASINS DE GROS.



The Canadian Converters Co. Limited.

pitaux, dont le placement pourrait se faire au Canada. Grâce à l'exposition et au traité belgo-canadien, les relations commerciales entre le Canada et la Belgique ne peuvent manquer de prendre des proportions considérables. C'est grâce aux expositions universelles que le Canada étendra ses relations commerciales et fera connaître ses ressources et ses richesses.

M. de Bray, professeur au collège des Hautes Etudes, l'hon. A. Bergevin, M. Isaïe Préfontaine, M. C. H. Catelli, M. D. Pariseau prononcèrent de courtes allocutions pour remercier M. Côté de son intéressante conférence. M. O. S. Perrault joignit ses remerciements à ceux des membres présents, puis la séance fut levée.

• • •

L'inauguration officielle du nouveau conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal a eu lieu mercredi 8 février. Les affaires courantes réglées, M. O. S. Perrault, président sortant de charge, prit la parole. Il passa en revue les travaux accomplis par la Chambre de Commerce pendant les douze mois de son terme présidentiel.

"Dans le domaine de la législation fédérale, dit-il, certaines lois intéressant le commerce ont été adoptées. Celle concernant le transport des marchandises par eau, a réglé d'un façon équitable et simple la rédaction des connaissances canadiens et océaniques et les responsabilités des intéressés.

L'opposition du commerce à la Loi des sociétés coopératives a eu son effet auprès de nos législateurs qui l'ont rejetée avec raison; de même que le projet de loi, limitant à huit heures le travail des ouvriers dans les contrats adjugés par le gouvernement, n'a pas été adopté.

La presse canadienne a été justement favorisée par une subvention de \$41,000.-00, payables par divers versements, dans

les cinq années à venir, pour aider à l'établissement d'un service indépendant et efficace de nouvelles télégraphiques de la Grande Bretagne, pour publication dans les journaux du Canada. Nous sommes heureux de cet encouragement à la presse de notre pays, dont l'utilité et le patriotisme ne sauraient être trop hautement loués.

La loi des assurances pourvoit à une protection plus grande des assurés, dans l'organisation et la conduite des compagnies. Notre Législature provinciale a également adopté à sa dernière session des mesures importantes.

La loi sur la "Vente en bloc" de fonds de commerce ou de marchandises, est une mesure très utile.

Le vendeur doit, dans ces cas, fournir à l'acheteur une liste assermentée de ses créanciers, et ce dernier, sous peine de nullité de la vente, est obligé de payer les créanciers mentionnés, au pro-rata de leurs réclamations. Cette législation mettra fin à des transactions injustes dont souffrait le commerce de cette province.

La loi relative à la création et au maintien d'un enseignement forestier, dans la province, ne saurait être trop hautement approuvée, par les hommes qui comprennent quelle source incomparable de richesses nous possédons dans nos bois et forêts."

M. Perrault parle ensuite de la création de parcs et de boulevards pour l'embellissement de Montréal, et pour donner de l'air pur à la population. Une loi décrétant l'établissement d'une commission à cet effet, a été votée. La Législature provinciale a aussi réglé par une loi les heures de travail des femmes et des enfants dans les manufactures, afin de protéger leur santé.

Le gouvernement provincial a passé une loi portant à six au lieu de trois le nombre des juges de la Cour de Circuit.

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales est aujourd'hui un fait accompli, et la législation provinciale lui a accordé un subsidie additionnel en créant des bourses d'élèves.

L'orateur continue ainsi:

"Plus que jamais, la question des transports mérite l'attention du peuple canadien. Nos gouvernements comprennent toute l'importance. Cette Chambre, toujours convaincue de la nécessité de la construction immédiate du canal de la Baie Georgienne, a fait de nouvelles démarches en faveur de ce projet.

Sans être assurés officiellement de son exécution, nous avons entendu avec plaisir des déclarations ministérielles assez catégoriques et nous croyons que les travaux préparatoires à ce grand projet seront poussés avec activité."

M. Perrault fait brièvement le récit d'un voyage d'inspection du chenal du St Laurent qu'il fit en compagnie de l'hon. M. Brodeur et des principaux représentants du commerce, au mois d'octobre dernier; puis il loue la belle oeuvre accomplie par le gouvernement pour rendre la navigation sûre du golfe à Montréal. Au cours de ce voyage, l'orateur a pu constater que grâce aux travaux exécutés le port de Montréal avait complètement changé d'aspect depuis dix ans; il est destiné à devenir bientôt le premier port de l'Amérique du Nord.

La construction d'une cale-sèche est chose décidée ainsi que celle d'un embranchement reliant la métropole au Transcontinental.

La Chambre a suggéré la livraison par les tramsways du fret et des marchandises légères ainsi que l'installation de boîtes postales sur les tramways; elle s'est prononcée en faveur d'une voie souterraine et contre tout projet de chemin de fer élevé; le 16 mars dernier, elle adoptait un rapport demandant la création de routes provinciales comme il en existe aux Etats-Unis et en Europe.

COIFFURE "TIDY-WEAR"TM

PATENTED REGISTERED

FRINGE NETS

LES SEULS s'ajustant parfaitement en réels cheveux. FILETS

NOTE THE TIGHT HAIR

Faits dans toutes les nuances de Cheveux s'harmonisant avec la chevelure de la femme qui les porte. Le filet est absolument invisible et maintient la coiffure en place, sans l'aplatir. 5 Grandeurs R 20 Moyen, R 22 Grand, R 23 ExtraGrand, R 24, Allover R 26 Maille extra fine. ROSENWALD FRERES, Seuls Manufacturiers brevetés, Londres, Paris et Vienne. Fabricants aussi de toutes sortes de Filets à Cheveux, Crépons, Rouleaux, etc. Seuls agents au Canada: DIECKERHOFF, RAFFLOER & CO., Limited, Angle des rues Simcoe et Wellington, Toronto, et 525 rue St-Paul, Montréal.

Ouverture des Modes du Printemps

27 Février et Jours suivants.

NOTRE exhibition des Modèles de Paris et de New-York représente parfaitement l'art le plus élevé dans la création des chapeaux.

Nous offrons en grande variété des nouveautés qui doivent jouer un rôle important dans la vogue de la nouvelle saison.

Un riche assortiment de garnitures—fleurs, tissus, plumes, marchandises, qui donneront à votre exhibition de modes ce cachet distinct qui implique le succès—attend que vous l'examiniez.

Vous êtes cordialement invités à visiter nos magasins.

Nous sommes prêts maintenant pour les acheteurs de la première heure.

THE D. McCALL CO., Limited,

232 RUE MCGILL, MONTREAL

TORONTO.

WINNIPEG.

OTTAWA.

QUEBEC

Mr. Perrault rappelle les différentes charges qu'il a eu l'honneur de remplir au cours de sa présidence. Il remercie la chambre de son offre si flatteuse d'un second terme. Mais, comme il l'a déjà dit, il est concaincu qu'il est de l'intérêt de la Chambre que le président ne reste en office que pendant un an.

Il remercie les propriétaires des journaux quotidiens et des journaux de commerce d'avoir accordé une publicité généreuse aux délibérations du Conseil et de la Chambre. Puis il prie M. F. C. Larivière, le nouveau président, de prendre le fauteuil présidentiel.

M. Larivière remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui ont accordée, et fait l'exposé de son programme. Après avoir dit que la construction du canal de la Baie Georgienne paraît assurée, il exprime l'espoir de voir la métropole reliée à la ligne principale du G.T.R.

Au point de vue de la législation, la Chambre, tout en favorisant les intérêts du petit capital, sauvegardera les principes d'égalité dans les entreprises commerciales en combattant toute législation qui conférerait des privilèges dont les marchands ne pourraient bénéficier.

Le président parle ensuite des grandes questions sur lesquelles se portera l'intérêt de la Chambre: création d'une commission de commerce permanente, développement de nos agences commerciales,

établissement de dépôts d'échantillons dans nos écoles d'enseignement commercial, adoption de mesures propres à assurer l'amélioration de nos routes rurales et la protection de nos forêts; ouverture de cours du soir à l'école des Hautes Etudes.

M. Larivière signale les inconvénients nombreux et importants qui résultent pour le commerçant, de l'encombrement des rôles devant les tribunaux. Il serait opportun de remettre à l'étude le fonctionnement des tribunaux de commerce, qui procurent tant d'avantages aux commerçants dans d'autres pays.

Après avoir parlé du rôle des chambres de commerce, des relations entre patrons et ouvriers, entre le capital et le travail, l'orateur termine en remerciant les membres de l'attention qu'ils lui ont accordée.

Le nouveau conseil de la Chambre est ainsi constitué :

MM. Fred. C. Larivière, Président, Armand Chapat, 1er Vice-Président; Lt.-Col. A. E. Labelle, 2ème Vice-Président, Geo. Gonthier, Trésorier, F. Bourbonnière, Secrétaire, Trefflé Bastien, Narcisse Beaudry, Arthur Berthiaume, W. U. Boivin, Emilien Daoust, J. G. A. Filion, Adé- lard Fortier, A. P. Frigon, J. O. Gareau, Alph. A. Granger, Ludger Gravel, L. O. Grothé, A. H. Hardy, J. B. R. Laurendeau, C. E. Martin, Alex. Michaud, Alphonse Renaud, Ls. Joseph Tarte, Ls. Jos. Lorange, C. R., aviseur légal.

Assistaient à l'assemblée d'inauguration :

M. O. S. Perrault, Président sortant de charge, MM. Fred. C. Larivière, nouveau Président, Armand Chapat, 1er Vice-P., Lt.-Col. A. E. Labelle, 2ème V.-P., Geo. Gonthier, trésorier, G. Boivin, C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, D. Masson, Isaie Préfontaine, Jos. Contant, L. J. A. Surveyer, Joseph Fortier, J. B. A. Lancôt, W. U. Boivin, J. T. Armand, Narcisse Beaudry, Trefflé Bastien, Joseph Dagenais, A. N. T. Chamberland, J. C. Groves Contant, J. G. A. Filion, A. H. Hardy, L. E. Jalbert, J. C. Glasson, Jos. Girard, Noé Leclair, Oscar Loiseau, A. A. Labrecque, J. P. Lamarche, G. N. Moncel, Ls. Perron, Emile Rolland, L. N. Veilleux, Arthur Villeneuve, W. A. Wayland, L. de Roode, et F. Bourbonnière, Secrétaire.

* * *

A sa séance du mercredi, 15 février, la Chambre de Commerce a procédé à la formation de ses comités permanents.

Ils ont été formés comme suit :

Affaires Municipales:—MM. Isaie Préfontaine, président; G. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, W. U. Boivin, H. Laporte, J. O. Labrecque.

Agriculture et Colonisation:—MM. D. Parizeau, président; E. Blanchard, Arthur Berthiaume, J. T. R. Laurendeau, Hon. J. D. Rolland, L. J. Tarte, Rod. Tourville.

Fleurs et Feuilles Artificielles.

Spécialité.

Fleurs et feuilles en étoffe et en papier pour bouquets, festivités, décoration générale, couronnes, etc.

Dernières Nouveautés.

Bouquets de fiançailles, fruits, guirlandes, tiges, décorations murales, fantaisies à suspendre, jardinières, décorations de tables, paniers, arbustes et buissons en miniature, plantes décoratives, pots en fleurs aromatiques, vases, paniers pour mariages; matériaux pour la confection de couronnes, fleurs sèches, herbes, plantes naturelles conservées, palmes, feuillages en papier, etc.

Plumes pour garnir les chapeaux:—Plumes d'autruche, héron, fantaisies, ailes, pompons, etc., etc.

F. W. H. Hegewald, Dresde,
ALLEMAGNE.

Exportation vers tous les pays.

Sous-Vêtements Marque Health

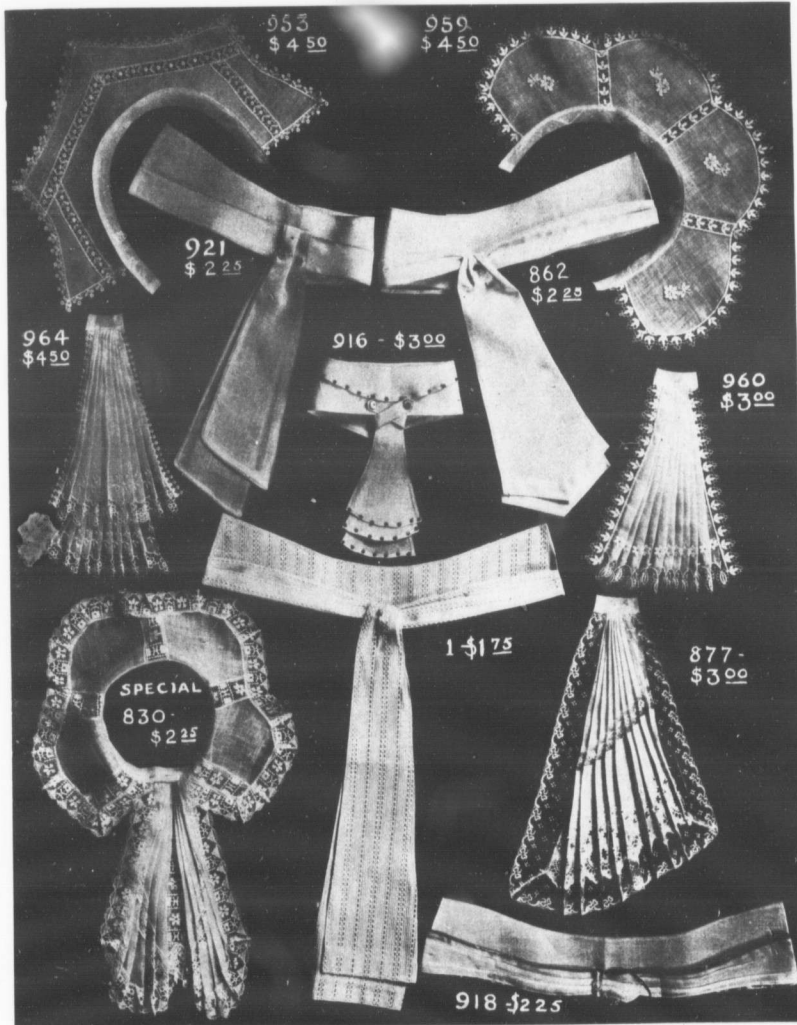
Avez-vous commandé vos Gilets Rubens Brownie pour le Printemps? Nous tenons aussi un bon assortiment de Vestes à Manches Courtes pour Dames, tout laine, en pesanteur légère. :- :- :- :- :-

Vos Ordres seront Exécutés
Promptement.

Greenshields Limited
MONTREAL.

Styles Canadiens Approuvés d'Elégants Articles de Cou.

Ce sont de réelles nouveautés — qui seront en demande et qui se vendront.
Commandez-en un bon approvisionnement AUJOURD'HUI MEME. . .



NOUS SOMMES DES SPECIALISTES EN ARTICLES DE COU, CEINTURES, TISSUS POUR VOILETTES, NETS, FRONCS ETC.

Voyez nos voyageurs, ou donnez un ordre directement d'après cette annonce.

SANDERSON'S, Limited, 66 rue Wellington Ouest, - TORONTO.

Beurre et Fromage. — MM. Adélaïde Fortier, président; W. Champagne, J. A. Doré, A. A. Labrecque, Chs. Langlois, Z. Lamoignon, J. A. Vaillancourt.

Bulletin. — MM. J. Goutant, président; E. Daoust, Hon. Alp. Desjardins, C. P.; A. J. de Bray, Geo. Gonthier, L. J. Loranger, C.R.; Eug. Tarte.

Comptabilité. — MM. Frigon, président; Alfred Guymars, Alex. Desmarceau, P. H. Dufresne, Chs. Ed. Gravel, C. A. Gagnon, Henri Viau.

Cuir et Peaux. — MM. Joseph Daoust, président; H. Claude, F. B. Drouin, Paul Gilbert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanoie, A. S. Lavallee.

Finances. — MM. D. Masson, président; Armand Chaput, Joseph Fortier, A. P. Frizon, Geo. Gonthier, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt.

Hautes Etudes Commerciales. — MM. Geo. Gonthier, président; Joseph Goutant, Hon. Alp. Desjardins, C. P. Troffé Bastien, L. Z. Gauthier, L. E. Geoffrion, H. Laporte.

Législation. — MM. l'hon. A. Desjardins, président; J. A. Beaudry, Ed. Brossard, Hon. T. Berthiaume, L. J. Loranger, Hon. N. Péroudeau, O. S. Perrault.

Mines, Bois et Forêts. — MM. J. T. Marchand, président; A. A. Labrecque, Oc-

L. E. Geoffrion, J. P. Mullarkey, Isaïe Préfontaine.

Vins et Liqueurs. — MM. J. M. Wilson, président; H. G. Bisson, J. A. Christin, J. Ethier, Albert Hudon, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

A quoi bon voter des lois de faveur qui permettent à des Sociétés privilégiées désignées sous le nom de Sociétés Coopératives, de naître, de se développer



Forme en paille pourpre. Devant de la passe en pensées pourpre; jacinthes bleues et vieux rose en arrière.

Modèle de Debenhams (Canada) Limited, Montréal.

Enseignement Technique et Industries Manufacturières. — MM. A. V. Roy, président; Joseph Fortier, A. A. Granger, L. O. Groffé, A. E. Labelle, Alex. Machéris, J. T. Marchand.

Epiceries et Produits Alimentaires. — MM. Joseph Ethier, président; Armand Chaput, J. A. Doré, L. O. D'Argencourt, A. Dumont, Nap. Gendreau, Alex. Orsall.

Expositions et Musées. — MM. Guillaume Boivin, président; J. A. Beaudry, J. O. Gareau, A. H. Hardy, L. A. Lapointe, Alex. Michaud, Louis Perron.

Fers et Métaux. — MM. L. Gravel, président; O. Dubois, Alfred Jeannotte, I. L. Lalleur, W. Lauriault, A. Prud'homme, I. J. A. Surveyer.

tave Lemay, Albert Hudon, Alph. Renaud, L. Sollier, Rod. Tourville.

Nouveautés. — MM. A. Racine, président; W. U. Boivin, J. N. Dupuis, J. Filidrault, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin.

Produits Chimiques. — MM. Henri Lancel, président; Henri Archambault, Arthur Décury, J. G. A. Filion, S. Lachance, A. J. Laurence, Paul J. Ledue.

Réception. — MM. F. G. Larivière, président; N. Beaudry, A. N. Brodeur, Armand Chaput, D. Masson, Alex. Michaud, O. S. Perrault, A. Renaud.

Transports, Télégraphes et Téléphones. — MM. C. H. Catell, président; Geo. B. Fraser, Troffé Bastien, A. A. Granger,

au détriment du commerce ordinaire, du commerce non favorisé par des lois spéciales, ou de faire des dupes ?

Dans tous les pays où existent ces Sociétés, les gouvernements sont sans cesse harcelés par des délégations et des pétitions de masses de gens qui réclament à cor et à cri l'abolition des privilèges accordés par les lois à ces Sociétés néfastes.

Nous qui, au Canada, sommes assez heureux pour n'avoir pas ces malencontreuses Sociétés Coopératives de Consommation, destructives de toute initiative

Nos marchandises pour le Printemps sont maintenant en stock, et nous sommes en mesure d'exécuter vos ordres très promptement.

Nos Etoffes à Robes, Draps de Cachemire, Indiennes, Flanellettes et Cotonnades, sont au complet et nous pouvons vous offrir le plus grand assortiment qui ait jamais été montré.

Les Etoffes à Robes "RENOMMÉE" ne sont pas surpassées pour le Style, la Qualité et le Prix. Pour attirer la clientèle élégante, vous devez mettre en stock la marque "RENOMMÉE".

Garneau Limitée Quebec

Nouveautés en Gros

SALLES D'ECHANTILLONS

Montréal :

242 rue St. Jacques, Chambre 2.

Ottawa :

111 rue Sparks, Chambre 11.

Demandez les Serges et Vicunas "SPHINX" pour leur Qualité, leur Durabilité et leur Prix Permanent. Insistez pour avoir la Marque "SPHINX" estampée sur la lièstre.

Nos Départements de Lainages, Doublures, Articles de Tablettes et Articles de Maison sont au complet; cela signifie de **PROMPTES LIVRAISONS.**

Ne placez pas vos ordres avant d'avoir reçu la visite de notre voyageur. Il est en route maintenant. Si vous ne le voyez pas, Ecrivez, Télégraphiez ou Téléphonez nous, et nous nous occuperons immédiatement de ce dont vous avez besoin.

individuelle, gardons-nous bien de les laisser s'implanter chez nous.

Quand la mauvaise herbe a pris possession d'un champ, il n'est plus possible de l'en extirper sans de grands efforts longtemps poursuivis et répétés. Et, avant que le propriétaire du champ ait pu s'en défaire, ses récoltes ont été amoindries, et ses dépenses de culture augmentées sans profit.

Si les marchands laissent la mauvaise herbe des Sociétés Coopératives de Consommation s'implanter dans le champ du

Il n'y a sûrement pas une majorité dans tout le Canada qui demande le vote du projet de loi présenté au Parlement sur les Sociétés Coopératives de consommation. Les membres de la Chambre des Communes, en rejetant ce projet de loi se montreront les fidèles représentants de leurs électeurs.

Et, afin qu'ils n'ignorent pas que leurs mandats repoussent le dit projet de loi, il est du devoir de tous les marchands de faire connaître leur sentiment à ce sujet, ainsi que celui de ceux qui les en-

feront pour éviter que le projet de loi ne soit adopté par le Parlement, sera un travail profitable à eux-mêmes et utile au pays tout entier.

JUPE-ENTRAVE ET CRINOLINE

La jupe entravée semble destinée à disparaître, mais elle ne cède pas sa place sans lutter. La foule élégante s'est jetée dans la mêlée et maintenant le monde féminin est divisé en deux partis: pour et



Forme en Tagal, couleur Prunelle foncée. Guirlande en chiffon nuancé rose et feuillage. Grand noeud de ruban de velours couleur prunelle en arrière.
Modèle de Debenhams (Canada) Limited, Montréal.

commerce, qui peut dire quand ils pourront l'en déraciner, ainsi que l'étendue et la durée des ravages que ces Sociétés apporteront dans les affaires des commerçants opérant sous la loi commune.

Dans une démocratie il n'y a pas de place pour le favoritisme; il ne saurait y avoir deux classes: l'une jouissant de privilèges qui seraient refusés à l'autre. Tous égaux devant la loi et une même loi pour tous, telle est, ou mieux, telle devrait toujours être la règle dans une société bien organisée.

toutent, clients et commis, au député de leur division électorale.

L'Association des Marchands Détailleurs du Canada a adressé des modèles de pétition à tous les marchands; à eux de les faire signer par le plus grand nombre possible de personnes de leur localité et de les retourner ensuite à la dite Association, 80 rue St-Denis à Montréal.

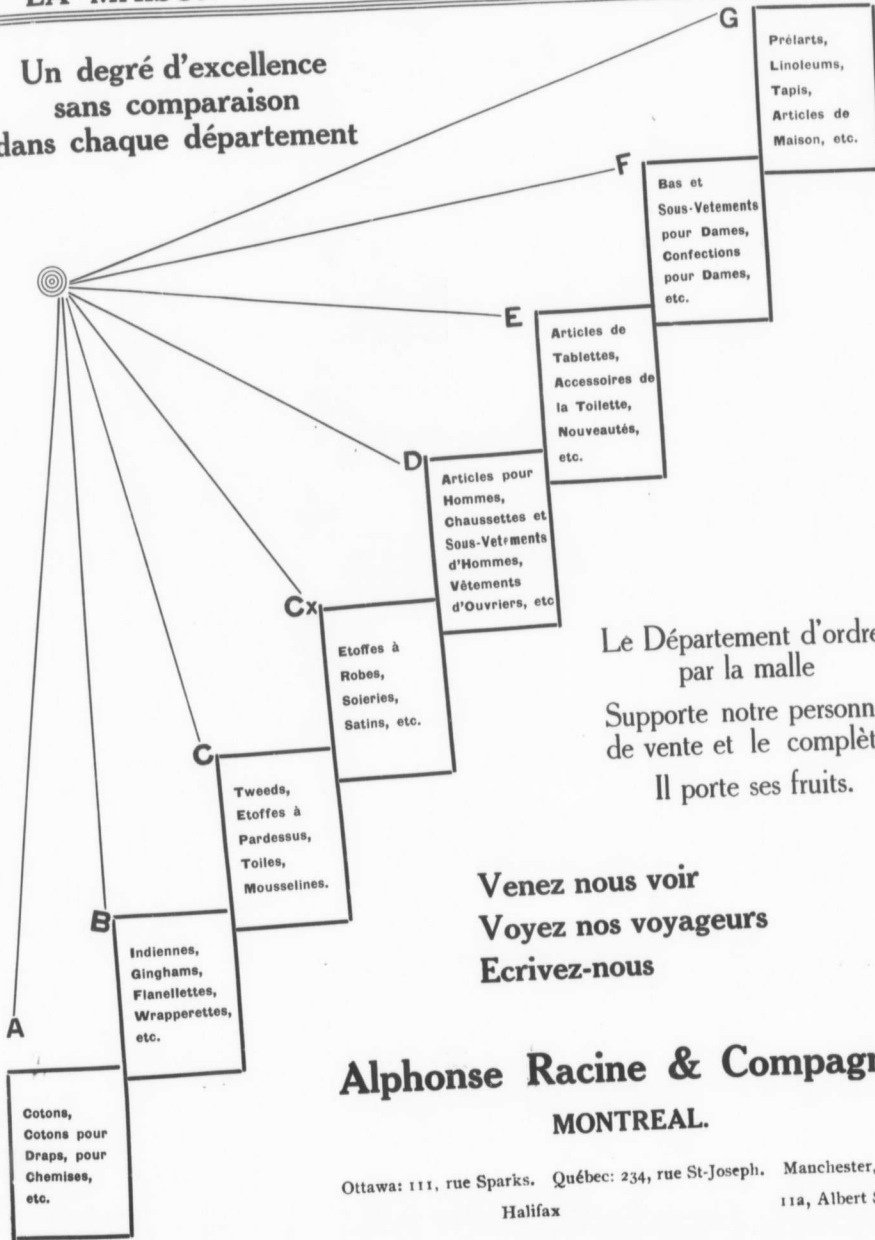
Nous les conjurons, dans leur propre intérêt, de ne pas craindre de se déranger au besoin, car le peu de travail qu'ils

contre la jupe entravée. Les personnes pour l'entravée prétendent que le vêtement dont elles se font le champion est hygiénique et beau; le parti de l'opposition déclare que la jupe-entravée est grotesque et fait remarquer le nombre d'accidents qui arrivent chaque jour aux personnes qui portent le vêtement en question, dit le "London Answers".

Etant une mode féminine, la jupe-entravée est destinée à disparaître quelque jour; car, aux yeux d'une femme, un vêtement n'est jamais de mode quand il est

LA MAISON ALPHONSE RACINE & COMPAGNIE

Un degré d'excellence
sans comparaison
dans chaque département



Le Département d'ordres
par la malle
Supporte notre personnel
de vente et le complète.
Il porte ses fruits.

Venez nous voir
Voyez nos voyageurs
Ecrivez-nous

Alphonse Racine & Compagnie
MONTREAL.

Ottawa: 111, rue Sparks. Québec: 234, rue St-Joseph. Manchester, Ang.
Halifax 11a, Albert Street.

trop à la mode. Naturellement, on s'intéresse un peu au vêtement qui succédera à la jupe-entrave.

Les modes féminines vont toujours d'un extrême à l'autre. Le passage des petits aux grands chapeaux n'a pas été une question de nombreux mois; dans une seule saison, les manches de blouses, qui étaient des ballons en miniature, diminuèrent jusqu'à devenir des tuyaux collants. Il semble donc, par analogie, que de la jupe sans ampleur nous devons arriver à un vêtement spacieux, flottant.

Et on se demande naturellement quelle sera la limite de cette ampleur extrême. Reviendrons-nous à la crinoline? Depuis de nombreuses années, des rumeurs circulent sur la résurrection de la crinoline. Voilà sa chance ou jamais.

Nous ne dirons pas que sa venue sera bien accueillie. L'irruption dans les rues de ces vêtements boursoufflés suggère l'idée de certains inconvénients. L'homme pressé de prendre un train se sentira disposé à lancer une assignation pour obstruction contre quelques-unes de ces dames portant crinoline, s'il en rencontre sur son chemin vers la plate-forme. Au théâtre, on peut être obligé de s'asseoir serré au point d'être mal à l'aise, ou bien de louer deux sièges supplémentaires, un de chaque côté de celui qu'on occupe. De plus il sera nécessaire d'élargir les portes des omnibus, des tramways et les tourniquets.

On peut très bien s'arranger du chapeau gigantesque quand on le compare à la crinoline. Pour entrer dans un espace étroit, on peut toujours incliner les immenses chapeaux de manière à ce qu'ils présentent un front plus petit. Mais la construction, circulaire de la crinoline n'offre pas une telle possibilité. La personne qui en porte une ne peut même pas entrer de côté.

Les personnes qui décrètent les nouvelles modes peuvent penser à tout cela avant qu'elles ordonnent le port de la crinoline par toute personne qui prétend être quelqu'un. Cependant, la jupe que nous aurons après la jupe-entrave sera inévitablement ample. Il y a donc quelque chance que les dames élégantes portent ces jupes remarquables que l'on peut voir dans les caricatures de Punch, d'il y a nombre d'années. Il est difficile de les décrire, mais il semble que les boucles, les noeuds et les rosettes s'entassent pêle-mêle et d'une manière prodigue à leur partie arrière.

Reviendra-t-on aux robes à traîne? Pendant quelque temps nous n'avons pas entendu parler de cette longueur d'étoffe qui dérange la poussière en traînant derrière la femme qui porte une jupe de cette sorte. Il se peut que le jour ne soit pas loin où un homme passant dans une rue encombrée par la foule soit obligé de marcher avec précautions, de crainte qu'à un

moment quelconque son pied ne déchire l'étoffe d'une robe.

Il y a un facteur qu'il ne faut pas oublier dans la situation actuelle — c'est l'engouement pour le patinage. Quand ce passe-temps sera de nouveau en pleine vogue, la jupe-entrave disparaîtra tout d'un coup des rinks. Pour la même raison, on pourra ne pas s'occuper de la traîne, quand les nouvelles modes seront décidées.

Toutes sortes de plumes, grandes et petites, sont en offre. Les fleurs rouges, toutes que fuchsias, pavots et géraniums, sont les plus populaires, et les roses, dans l'effet American Beauty et les genres écarasés, non montés, sont énormément employées. Les violettes sont en évidence.

Le corail, la nacre et la turquoise mêlées à des bandeaux ou des ornements blancs, écrus ou noirs, ont un air décidément nouveau.



Chapeau remarquable, du genre Marquise
Modèle de la Maison John D. Ivey Co.
Limited, Toronto.



PREDICTIONS SUR LES MODES PAR
JOHN D. IVEY CO., Limited.

Cette année est celle du couronnement. Les chapeaux auront de brillantes couleurs et seront de modèles frappants. Au début de la saison, les petites formes domineront. Les gros braids en ramie et en paille plus brillante seront employés.

Cette saison, on verra beaucoup de cornettes et de bandes fines et gracieuses.

Les ailes et les couteaux seront en évidence; mais les fleurs seront la garniture la plus importante.

Les principales nuances comprennent des couleurs telles que: cerise, coquelicot, vert empire brillant, les divers tons du vieux rose, le rouge flamme Henner ou nouveau, le bleu Sévres, matelot et ambre. En fait, une variété considérable de couleurs est en évidence, et il est difficile de choisir une couleur particulière comme leader. Le blanc et le noir combinés ensemble ou avec d'autres couleurs produisent un excellent effet. Les combinaisons de couleurs, telles que mélanges Japonais, Orientaux ou Indiens sont décidément une nouveauté et se remarquent dans les braids et les ornements.

On fait usage de dentelles, principalement dans les points de Venise et de Chantilly.

Les passes des chapeaux seront de nouveau doublées de velours. Les grands chapeaux avec passe enroulée ou relevée

Si un client entre dans votre magasin et demande un Faux-Col en Caoutchouc qui ait l'air d'un véritable faux-col en toile et qui fasse une bonne durée, vous pouvez lui offrir immédiatement le

Faux-Col en Caoutchouc Arlington "Challenge"

C'est le roi de tous les Faux-Cols en Caoutchouc. Votre Marchand de Gros peut vous le fournir.

The Arlington Company of Canada, Limited

54-56, Avenue Fraser, Toronto.

Agents pour l'Est :
DUNCAN BELL & CO.
201, Rue St-Jacques,
Montréal.

Agent pour l'Ouest :
R. J. QUIGLEY,
212, Edifice Hammond,
Winnipeg.

Agents pour Ontario :
JOHN A. CHANTLER & CO.,
8 et 10, Rue Wellington, E.
Toronto.

La plus grande Maison de Gants du Canada.
PERRIN FRERES & CIE.



EDIFICE MARK FISHER, 6e et 7e étages.
28, SQUARE VICTORIA, MONTREAL.

Améliorez votre stock de Gants en vendant les

Gants Perrin

et en profitant des avantages de la

Maison Perrin

C'est là que vous trouverez l'assortiment de
gants le plus complet et le plus varié.

brusquement en avant ou de côté, en tagal, chip ou Milan, deviendront plus populaires à mesure que la saison s'avance.

Toutes les modes tiennent de la période Empire tant pour le genre que pour les couleurs. La saison ouvre un vaste champ à l'imagination d'un modiste habile.



Une Maison Progressive de Vêtements.

La maison M. Pullan & Sons, Toronto, manufacture depuis plusieurs années des vêtements genre tailleur pour dames.

Le vêtement Pullan s'est déjà acquis une position enviable dans l'industrie des Vêtements au Canada. Cette maison publie un catalogue très attrayant, cette saison, et est en mesure d'encourager de toutes les manières le petit détaillant aussi bien que le grand magasin, pour tenir avec profit son produit.

LA RECLAME PAR LE VIF

Une grande maison de vêtements, à Londres, vient de s'aviser d'une réclame ingénieuse, dit un confrère. Au lieu de disposer dans ses vitrines des bonshommes de carton peint, hissés sur pied noir, et qui, avec un éternel sourire, présentent au public, d'un geste immobile, les habits dont ils sont vêtus, l'industriel a divisé la façade de son magasin en trois parties égales. L'une représente une chambre à coucher, l'autre un salon, la troisième un fumoir. La chambre à coucher est élégamment meublée; des inscriptions indiquent le prix de chaque meuble. Un charmant jeune homme, vêtu d'un pyjama, occupe cette pièce. Son valet de chambre apporte l'eau chaude, le baigneur, le savon, le rasoir — chaque chose étant annoncée avec son origine et son prix — et commence à lui faire la barbe. Du trottoir, le public suit l'opération avec un vif intérêt. On sait en effet que pour rendre intéressante l'action la plus banale, il suffit de la séparer de nous par une vitrine. Voilà donc l'élégant jeune homme rasé; il ôte son pyjama et paraît en caleçon. On admire ses chaussettes, sa chemise. C'est ici qu'apparaît l'habileté du "manager". Un homme qui aurait eu un moindre sens de la réclame aurait habillé aussitôt son figurant. Mais les choses se passent plus délicatement. Le valet de chambre présente un premier costume à son jeune maître; celui-ci l'essaye avec complaisance; le public qui le considère est averti des conditions où il peut

achever des vêtements semblables. A second costume, un troisième, un dixième sont essayés. Autant de cravates défilent sous les yeux des spectateurs, et aussi un système de bretelles perfectionnées. Dans les autres pièces on fume, on prend le thé, on fritte. L'idée n'est pas d'ailleurs absolument nouvelle. Quel humoriste avait imaginé l'histoire d'un magasin où on se procurait jusqu'à une fiancée, des témoins, des officiers municipaux et un contrat, et où les mariés en s'éveillant le lendemain matin, eurent la stupeur de se trouver exposés en vitrine, comme une réclame du parfait bonheur.

POUR TIRER PROFIT DU JOURNAL DE COMMERCE.

Quelle est la meilleure manière de tirer le plus grand avantage d'un journal de commerce ? Il est facile de répondre à cette question. Cependant des centaines d'hommes sont abonnés à un ou plusieurs journaux de commerce, et en tirent vraiment peu de profit ; quelques-uns même ne les ouvrent que pour y jeter un coup d'œil rapide. Ayez un carnet sous la main, et quand vous lirez quelque chose au sujet d'un article de marchandises nouvelles, etc., d'un intérêt spécial pour vous, quand vous remarquez des annonces faites par des marchands en gros ou des manufacturiers, qui peuvent vous enseigner quelque chose, prenez-en note. En lisant le journal, marquez les articles que vous pensez devoir être utiles à vos commis ; une fois le journal fini, passez-le à ceux-ci, qui devront vous le rendre. Classez-le alors pour pouvoir vous y reporter. Suivez ensuite la liste que vous avez dressée. Envoyez des cartes postales pour vous procurer tous les nouveaux catalogues, etc., qui ont attiré votre attention, en ayant soin de mentionner le journal où vous les avez vu annoncés; cela aide le journal, contribue à son amélioration, et sa valeur augmente en conséquence pour vous. Dans tout journal de commerce, vous pouvez apprendre quelque chose d'utile, si vous adoptez ce système simple, qui marque souvent pour un marchand la différence entre le succès et l'insuccès. Le marchand qui lit son journal de commerce, qui fait lianes les idées qu'il y puise, qui saisit toutes les occasions offertes dans ses colonnes de se bien renseigner, fait rarement partie du nombre de ceux qui se plaignent du tort à eux fait par les maisons à catalogues, et ce n'est jamais celui-là qui écrira à l'éditeur du journal: "Je cesse mon abonnement; les temps sont trop durs pour que je continue à recevoir votre journal plus longtemps."

Tirez tout le profit possible de votre journal de commerce, aidez-le de tout votre pouvoir, et vous constaterez bien-

tôt que vous possédez un fonds de connaissances, en comparaison duquel, le prix de votre abonnement déçu n'est qu'une bagatelle.

LE KAPOK OU SOIE DE L'ERIODEN DRON

On connaît l'importance qu'acquiert pour le commerce de l'Europe les fibres de tout genre et la nécessité pour les colonies de s'occuper de cette partie des productions naturelles du pays. C'est d'ailleurs dans le but de favoriser ces cultures que dans les Indes néerlandaises on compte organiser en 1911 un congrès des fibres en même temps qu'une exposition de textiles et de machines. Cette exposition et ce congrès se tiendront à Sarabala (Java), et on transportera l'année suivante les produits transportables, en Hollande.

Parmi les soies, il en est une qui fait l'objet d'un grand commerce en Hollande. C'est le kapok ou capoc, bourre du fruit du "Eriodendron" et de quelques espèces de genres voisins.

Le kapok est constitué par des soies qui entourent les graines mais sans y être adhérentes, il arrive sur les marchés hollandais à l'état brut, c'est-à-dire mélangé à des graines, fragments d'écorces de fruits, etc., et donne, après nettoyage, environ 34 p.c. de son poids de kapok pur.

C'est en 1850 que le premier envoi de kapok, provenant des Indes néerlandaises, fut offert en vente en Hollande et cela à l'état brut; ce produit eut, au début, de la difficulté à s'implanter, car c'est quand on eut la preuve de l'élasticité de cette soie quelle trouva un emploi dans le bourrage des coussins et matelas et qu'une fabrique fut fondée à Amsterdam.

Vers 1880 on commença à purifier le produit brut à Java, économisant ainsi une grande partie des frais de transport. Actuellement le capoc sert non seulement pour le bourrage, mais entre encore dans la préparation des appareils de sauvetage, dans la fabrication du coton poudre et même il semble, depuis peu, pouvoir être tissé.

Fondée donc vers 1850, l'industrie du capoc comportait, en 1860, en Hollande cinq fabriques; en Allemagne, où l'industrie du capoc a fait des progrès, elle n'a été installée qu'en 1896. Actuellement il existe en Hollande 16 fabriques avec 150 ouvriers; petits établissements où l'on prépare de la linterie, de l'ouate, etc.

En 1889 l'exportation de capoc de Java comportait 5,500,000 livres dont 3,300,000 arrivées à Amsterdam, marché principal; en 1909 on reçut en cette ville 59,432 balles (à 90 livres la balle) de capoc épuré et 3,014 balles de capoc non épuré, soit plus de 5,500,000 livres de capoc épuré, et à Rotterdam 4,931 balles de capoc épuré, soit au total environ 5,940,000 livres de capoc épuré.

J. M. ORKIN Company, Limited

IMPORTATEURS

Invitent les Commerçants en Modes à Visiter, le 27 Février et les jours suivants.

LEUR EXPOSITION DES CHAPEAUX-MODELES

POUR LE PRINTEMPS

et à venir examiner le plus beau choix des

Dernières Créations en Nouveautés.

**214, Rue Notre-Dame Ouest
MONTREAL.**

Bas et Chaussettes s'ajustant parfaitement

Vous pouvez donner une garantie à chaque client qui achète des

BAS et CHAUSSETTES

“ *Marque*  *Beaver* ”

Ce sont les plus confortables qui soient produits par aucune manufacture. Les Bas et Chaussettes **Marque Beaver** sont faits pour s'ajuster avec aise, en suivant chaque courbe de la jambe. Le talon et le bout sont renforcés, ce qui rend le pied particulièrement fort.

ILS SONT FAITS A STRATFORD, CANADA
Pour les Canadiens

La **Marque Beaver** attirera des Clients à votre magasin, et vos clients seront
SATISFAITS.

Toutes les commandes sont expédiées promptement.

R. M. BALLANTYNE LIMITED
STRATFORD, ONTARIO

Pour attirer la Clientèle
Rien ne réussit comme le

FRAUX-COL KANTKRACK

Sa construction présente quantité de nouveaux caractères.

La toile recouverte est très flexible et se plie à chaque mouvement du cou.

Voyez les Pattes Flexibles Patentées qui adoucis- sent l'effort sup porté par le pli du devant.



Voyez la Fente en arrière qui empêche la pression du bouton d'arrière sur le cou.

PATENTÉ : 20 février 1906; 27 octobre 1907; 5 mai 1908; 27 octobre 1908.

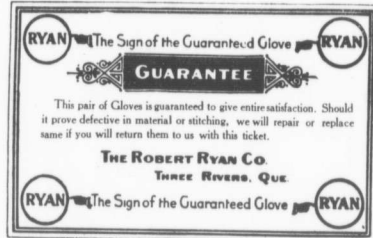
Méjiez-vous des Contrefaçons

J. R. DWANE, 329, rue St-Jacques, Montreal
Agent pour la Province de Québec

The Parsons & Parsons Canadian Co.
HAMILTON - - - CANADA

GANTS GARANTIS

Le soin pris dans la sélection de la peau de gants, la coupe et la confection des Gants "RYAN" nous permet de donner la garantie suivante absolue avec chaque paire de gants portant notre nom.



Si les Gants "RYAN" n'étaient pas faits correctement, si nous n'avions pas toute confiance qu'ils donneront satisfaction, il ne nous serait pas profitable de les garantir et de les annoncer.

Nous ne laissons aucune manufacture vous donner une meilleure valeur pour votre argent.

En Vente chez les Principaux Marchands de Gros.

The Robert Ryan Co.

Trois-Rivières, Qué.

E. H. WALSH & CO., Agents de vente,

Toronto, Ont.

Bureaux-Succursales : - Montréal, Winnipeg, Vancouver.

Table Alphabétique des Annonces.

A		I	
Arlington Company of Canada, Ltd., The (Toronto)	45	Ivey & Co., John D.	13
B		M	
Barry & Co., Walter H.	19	Mathews & Towers Co.	4
Brook Co., Ltd., W. R. The	23	MacDonald Co., John	49
Ballantyne Ltd.	47	McCall Co., D.	37
C		N	
Canadian Converters' Co., Ltd. The	35	Nisbet & Auld	29
Chipman & Holton Knitting Co., Ltd	21	O	
Confection française	30	Orkin, J. M.	47
Corticelli Silk Co., Ltd., St-John, P. Q	2	P	
D		Parks, W. J.	26
Debenham, Ltd.	31	Parsons & Parsons Ltd.	48
F		Perrin Frères & Cie	45
Feet, Lowndes & Co., Ltd., Toronto	25	Penman, Limited	17
Fairbairn & Co., R. D.	15	Pullan & Son	3
G		R	
Garneau, Ltée, Québec	41	Racine & Co., Alp.	43
Greenfields Limited—		Ryan Co., Ltd., Trois Rivières	48
Etoffes à robes de Priestly	1	S	
Sous-vêtements, marque "Health"	38	Sandersons Ltd.	39
Your immediate requirements	50	Schofield Wollen	27
H		T	
Hegewald, F. W. H.	38	Tidy AWear	36
Henderson, Robert	30		

Au Commerce

Février 1911

John Macdonald & Co., Limited
TORONTO.

La Grande Maison de Réassortiment.

"CAUSE ET EFFET."

Cause.—Cette maison se rend compte avec raison des besoins du commerce et agit en conséquence en envoyant des acheteurs aux sources d'approvisionnement dans tous les marchés du monde.

Effet.—Existence réelle dans ses magasins d'un stock non surpassé pour la valeur et l'assortiment dans les départements suivants :

Toiles, Indiennes, Cotonnades Etrangères et Domestiques, Tapis, Articles de Maison, Articles pour Hommes, Mercerie, Soieries, Etoffes à Robes, Mousselines, Broderies, Dentelles, Rubans, Bonneterie, Gants, Sous-Vêtements, Confections pour Dames et Enfants.

Un Département d'Ordres par Lettres s'occupe promptement des besoins de la clientèle ; cette maison a aussi, tant sur la route que dans ses magasins, des vendeurs capables et courtois, pour montrer les marchandises.

**La Grande Maison d'Ordres par Lettres
du Canada,**

Représentants :

M. J. O. Trempe, 207, rue Saint-Jacques, Montréal.

M. D. Fontaine, 77, rue Church, Saint-Roch, Québec.

M. J. H. Carson, (Cowansville), Cowansville.

TISSUS ET NOUVEAUTES

Nous pouvons toujours pourvoir promptement et avec satisfaction à

Vos Besoins Immédiats

NOUS AVONS DES

Valeurs Attrayantes dans Chaque Département

Cela vous aidera à donner de l'activité à
_____ votre _____

- Commerce du Printemps -

Les ordres reçus par lettre sont exécutés promptement

et exactement.

Greenshields Limited

MONTREAL.